

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

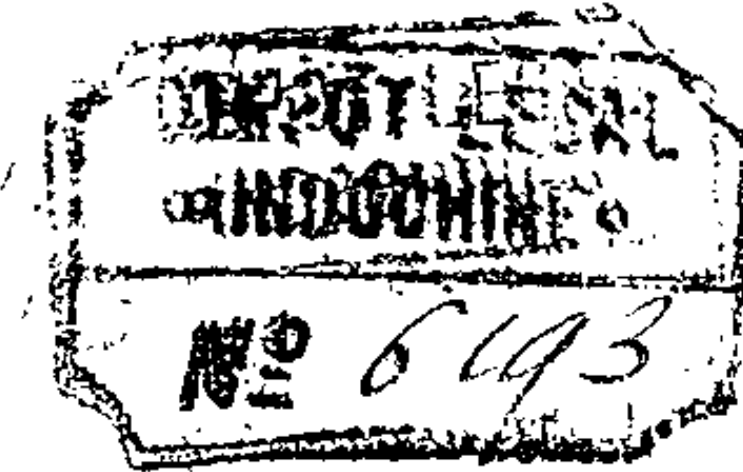
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

**BUDGET**

DU

**TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN**



ANNEXE DU BUDGET GÉNÉRAL

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 1925**



HANOI

1927



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

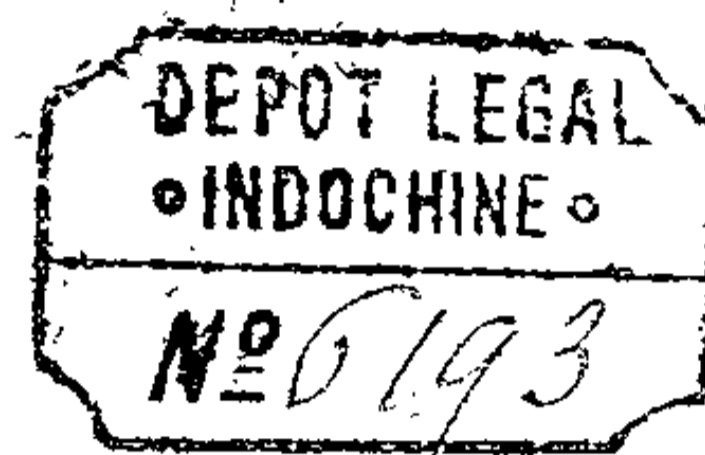
29 MAR 27  
DEPOT LEGAL  
INDOCHINE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

**BUDGET**

DU

**TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN**



ANNEXE DU BUDGET GÉNÉRAL

**COMPTE ADMINISTRATIF**



**EXERCICE 1925**



HANOI

1927

*Handwritten signature*



# RAPPORT

DE

## PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

du

### Budget Annexe du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan pour l'exercice 1925.



#### SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE

Les prévisions du Budget Annexe du territoire de Kouang-tchéou-wan pour l'exercice 1925 ont été arrêtées en recettes et en dépenses à la somme de : 540.000\$00.

Au 31 mai 1926, les recouvrements effectués s'élevaient à la somme de : 594.257 \$ 84  
les dépenses liquidées à la somme de . . . . . 483.065 30

Laissant un reliquat de . . . . . 111.192 \$ 54  
à verser à la Caisse de réserve du Budget général.

#### SITUATION COMPARÉE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS

	1922	1923	1924
	piastres	piastres	piastres
Recettes réalisées . . . . .	517.717 69	533.533 25	546.936 35
Dépenses liquidées . . . . .	486.726 38	464.291 82	501.817 73
Reliquats versés à la Caisse de réserve du Budget général. . . . .	30.991 31	69.241 43	45.118 62

Les excédents constatés au cours de ces trois exercices sont dûs :

Pour l'exercice 1922 : d'une part, à des incomplets dans le personnel tant Européen qu'indigène, de l'autre, à des économies faites sur les dépenses de matériel ;

Pour l'exercice 1923 : d'une part, à des incomplets dans le personnel, de l'autre, aux crédits inscrits pour entretien des transportés, crédits restés sans emploi, aucune transmission de la Guyane n'étant parvenue avant la clôture de l'exercice 1923 ; enfin du non achèvement des travaux et réparations en cours.

Pour l'exercice 1924 : d'une part, de la plus-value de 16.936 \$ 35 constatée sur les recettes ; d'autre part, à des incomplets dans le personnel tant Européen qu'indigène et enfin à des transmissions de la Métropole non parvenues au territoire et dont la régularisation est reportée sur l'exercice suivant.

### DÉTAILS SUR LES RECETTES DE L'EXERCICE 1925

La comparaison des recettes réalisées avec les prévisions budgétaires donne les résultats suivants :

Recettes réalisées . . . . .	594.257 \$ 84
Prévisions budgétaires . . . . .	540.000 00
	<hr/>
Différence en plus . . . . .	54.257 \$ 84

#### PREMIÈRE SECTION

##### CHAPITRE PREMIER. -- Contributions et taxes assimilées.

Recettes réalisées . . . . .	125.167 \$ 95
Prévisions budgétaires . . . . .	115.000 00
	<hr/>
Différence en plus . . . . .	10.167 \$ 95

répartie comme suit :

NATURE DES PRODUITS	PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
Impôt foncier et personnel . . . . .	0 \$ 30	»
Impôt foncier des Centres-urbains . . . . .	4.173 16	»
Impôt des patentes . . . . .	5.875 80	»
Impôt des pêcheries fixes . . . . .	»	6 \$ 00
Impôt personnel Européen . . . . .	124 69	»
	<hr/>	<hr/>
Totaux . . . . .	10.173 \$ 95	6 \$ 00
	<hr/>	
En plus . . . . .	10.167 \$ 00	

Cette différence en plus provient d'une revision générale des impôts, du développement des Centres urbains et de l'extension du commerce sur le Territoire.

##### CHAPITRE II. -- Produits de l'Enregistrement, du Domaine, du Greffe et du Timbre.

Recettes réalisées . . . . .	39.409 \$ 59
Prévisions budgétaires . . . . .	7.000 00
	<hr/>
Différence en plus . . . . .	32.409 59

répartie comme suit :

NATURE DES PRODUITS	PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
Enregistrement greffe et timbre . . . . .	4.144 \$ 87	»
Vente de terrains et immeubles domaniaux . . . . .	28.418 80	»
Revenus du Domaine et ventes de matériel . . . . .	»	154 \$ 08
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>32.563 67</b>	<b>154 08</b>
<b>En plus . . . . .</b>	<b>32.409 \$ 59</b>	

Cette différence en plus provient du grand nombre d'actes de toute nature présentés à l'enregistrement et de la grande quantité de terrains demandés et vendus pour l'extension de la Ville de Fort-Bayard.

Les prévisions inscrites pour revenus du domaine et vente de matériel étant très aléatoires, la moins-value de 154\$08 est largement compensée par les paragraphes précédents.

**CHAPITRE III. — Produits affermés.**

Inscrits pour mémoire, aucune recette n'a été effectuée au titre d'affermages divers depuis 1918.

**CHAPITRE IV. — Produits divers.**

Recettes réalisées . . . . .	29.241 \$ 90
Prévisions budgétaires . . . . .	18.000 00
<b>Différence en plus . . . . .</b>	<b>11.241 \$ 90</b>

répartie comme suit :

NATURE DES PRODUITS	PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
	piastres	piastres
Permis de navigation et de pêche . . . . .	560 58	»
Permis de port d'armes . . . . .	691 00	»
Titres d'identité . . . . .	825 90	»
Taxes sanitaires . . . . .	303 00	»
Droits de phare et d'ancrage . . . . .	1.469 43	»
Produits du travail des condamnés et cession de main d'œuvre pénale . . . . .	820 55	»
Amendes, condamnations, rachats de peines . . . . .	4.327 60	»
Recettes diverses et accidentelles . . . . .	1.282 15	»
Revenus divers . . . . .	296 00	»
Taxes de circulation des automobiles . . . . .	1.027 17	»
Retenue de logement et d'ameublement . . . . .	»	151 07
Retenue d'hôpital et cessions de médicaments . . . . .	»	160 41
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>11.553 38</b>	<b>311 48</b>
	<b>En plus : 11.241 90</b>	

Cette différence en plus provient de l'excellent rendement des produits divers dont les 10 premiers articles accusent d'importantes plus-values résultant :

- 1° — Du contrôle actif des embarcations indigènes naviguant ou se livrant à la pêche dans les eaux du Territoire ;
- 2° — Du même contrôle sur les permis de port d'armes ;
- 3° — Du grand nombre de titres d'identité demandés en 1925 ;
- 4° — De l'extension du mouvement maritime et du trafic commercial pendant tout l'exercice 1925 ;
- 5° — De l'accroissement du nombre des navires fréquentant les ports du Territoire ;
- 6° — De cession de main-d'œuvre pénale pour remblais de terrains vendus à des particuliers ;
- 7° — Du grand nombre d'amendes encourues en 1925 ;
- 8° — De taxes imprévues, confiscations, etc ;
- 9° — De la location provisoire d'immeubles à la Banque de l'Indochine ;
- 10° — De l'augmentation du nombre des automobiles mises en circulation par suite de l'extension de notre réseau routier ;

Les moins-values des deux derniers paragraphes résultent du nombre restreint des fonctionnaires n'ayant pas droit au logement et du peu d'hospitalisations au cours de l'année 1925.

#### CHAPITRE V. — **Subvention du Budget général.**

La somme de 400.000 \$ 00 inscrite à ce chapitre a été entièrement versée au Budget annexe du Territoire.

#### CHAPITRE VI. — **Fonds de concours.**

Néant.

#### CHAPITRE VII. — **Recettes d'ordre.**

Les recettes en atténuation de dépenses ont été au fur et à mesure réintégrées aux chapitres intéressés.

#### CHAPITRE VIII. — **Recettes des exercices clos.**

Il a été perçu à ce titre la somme de 438 \$ 40 se rapportant à l'exercice 1924 et comportant le remboursement de trop perçus et d'avances sur pensions.

### DEUXIÈME SECTION

#### CHAPITRE IX. — **Recettes extraordinaires.**

Néant.



## DÉPENSES

### Détails sur les dépenses de l'exercice 1925.

Les dépenses de l'exercice 1925 présentent dans leur ensemble les résultats suivants:

Prévisions budgétaires. . . . .	540.000 \$ 00
Paiements effectués. . . . .	483.065 30
	<hr/>
Différence en moins. . . . .	56.934 \$ 70

### PREMIÈRE SECTION

#### DÉPENSES ORDINAIRES

#### TITRE PREMIER

#### Dépenses politiques et d'Administration générale.

##### CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Administration du Territoire (Personnel).

Crédits primitifs . . . . .	91.200 \$ 00
Prélèvements effectués . . . . .	16.500 00
	<hr/>
Reste pour crédits ouverts . . . . .	74.700 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	69.965 80
	<hr/>
Différence en moins. . . . .	4.734 \$ 20

Cette différence provient d'incomplets dans le Personnel Européen pendant la plus grande partie de l'année.

Il a été prélevé sur les disponibilités en résultant une somme de 16.500\$00 pour subvenir aux besoins des Chapitres II, IV, XIII, XIV et XV.

##### CHAPITRE II. — Administration du Territoire (Matériel).

Crédits primitifs . . . . .	8.700 \$ 00
Crédits supplémentaires . . . . .	5.000 00
	<hr/>
Total des crédits ouverts. . . . .	13.700 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	11.504 46
	<hr/>
Différence en moins . . . . .	2.195 \$ 54

Un paragraphe 10 (nouveau) de 5.000 \$ 00 a été inscrit à l'article 2 de ce chapitre pour l'installation de lignes téléphoniques et de Postes de Télégraphie sans fil dans les postes des îles et éloignés du Chef-lieu.

La différence en moins résulte de la compression de toutes les dépenses de matériel et d'entretien.

CHAPITRE III. — *Justice de paix.*

Crédits primitifs . . . . .	15.700 \$ 00
Prélèvements effectués . . . . .	6.500 00
<hr/>	
Reste pour crédits ouverts. . . . .	9.200 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	7.001 05
<hr/>	
Différence en moins . . . . .	2.198 \$ 95

Cette différence provient du remplacement du Juge de paix par un fonctionnaire de grade inférieur et de l'absence du Greffier pendant presque toute l'année.

Cette situation a permis un prélèvement de 6.500 \$ 00 sur les disponibilités pour subvenir aux besoins des chapitres insuffisamment dotés.

CHAPITRE IV. — *Police et Prison.*

Crédits primitifs . . . . .	66.200 \$ 00
Crédits supplémentaires. . . . .	3.000 00
<hr/>	
Total des crédits ouverts . . . . .	69.200 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	53.157 76
<hr/>	
Différence en moins . . . . .	16.042 \$ 24

Ce chapitre a bénéficié d'un virement de crédits de 3.000 \$ 00 nécessaire pour la nourriture des prisonniers en raison de l'augmentation de l'effectif.

La différence en moins résulte d'une transmission tardive de dépenses afférentes à l'entretien des déportés à la Guyane et dont la régularisation vient d'être portée sur l'exercice 1926.

CHAPITRE V. — *Gendarmerie.*

Prévisions budgétaires . . . . .	8.000 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	3.347 20
<hr/>	
Différence en moins. . . . .	4.652 \$ 80

Cette différence est le résultat de la transmission tardive des dépenses des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres et d'abondement de solde et accessoires du personnel Européen de la Gendarmerie de l'Annam-Tonkin.

Ces dépenses liquidées à Hanoi suivant ordre de paiement n° 22 du 23 mars de 3.576 \$ 37 ne sont parvenues au Territoire que le 25 juin 1926. Un autre ordre de paiement n° 35 du 30 avril de 597 \$ 16 émis à Hanoi le 21 avril 1926 n'est pas, non plus, parvenu avant la clôture de l'exercice.

CHAPITRE VI. — *Garde indigène.*

Prévisions budgétaires . . . . .	122.700 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	117.131 93
	<hr/>
Différence en moins. . . . .	5.568 \$ 07

Ce reliquat provient d'incomplets dans le personnel tant Européen qu'indigène, d'économies sur les dépenses de matériel et du disponible sur pension de retraites non parvenues pour régularisation avant clôture de l'exercice.

CHAPITRE VII. — *Transports.*

Prévisions budgétaires . . . . .	20.000 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	16.427 46
	<hr/>
Différence en moins. . . . .	3.572 \$ 54

Ce disponible provient d'une part de transmissions de la Métropole non parvenues au Territoire pour régularisation avant la clôture de l'exercice et d'autre part du peu d'indemnités de route et de séjour payées en 1925.

CHAPITRE VIII. — *Dépenses diverses.*

Prévisions budgétaires . . . . .	22.900 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	17.556 64
	<hr/>
Différence en moins . . . . .	5.343 \$ 36

Cette différence provient de crédits restés sans emploi pour compte d'assistance, indemnité de réinstallation, allocations diverses et du peu de dégrèvements accordés au cours de l'exercice.

CHAPITRE IX. — *Dépenses imprévues.*

Prévisions budgétaires . . . . .	1.400 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	1.285 19
	<hr/>
Différence en moins . . . . .	114 \$ 81

Le détail des dépenses imprévues fait l'objet d'un état spécial annexé au Compte administratif.

TITRE II

**Dépenses des Services Financiers.**

CHAPITRE X. — *Trésorerie.*

Prévisions budgétaires . . . . .	13.000 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	10.812 22
	<hr/>
Différence en moins . . . . .	2.187 \$ 78

La différence provient de la solde d'un payeur en congé non transmise pour régularisation, d'économies sur les indemnités pour membres de la famille; le Payeur en service étant seul à la colonie et de disponible sur les publications et fournitures de bureau et imprimés dont les cessions ne sont pas arrivées.

TITRE III

**Dépenses d'intérêt économique.**

CHAPITRE XI. — *Cadastré.*

Inscrit au Budget pour mémoire, aucune dépense n'a été effectuée à ce titre.

CHAPITRE XII. — *Travaux publics (Personnel).*

Prévisions budgétaires . . . . .	21.000 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	17.005 15
	<hr/>
Différence en moins. . . . .	3.994 \$ 85

Ce disponible provient de la solde du personnel en congé, non régularisée, d'incomplets dans le personnel indigène et du nombre restreint des indemnités acquises.

CHAPITRE XIII. — **Travaux publics.**

(Travaux neufs et grosses réparations).

Crédits primitifs . . . . .	54.000 \$ 00
Crédits supplémentaires . . . . .	8.000 00
	<hr/>
Total des crédits ouverts. . . . .	62.000 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	61.931 06
	<hr/>
Différence en moins. . . . .	68 \$ 94

Ce chapitre a bénéficié de deux virements de crédits.

Par suite du développement de la ville de Fort-Bayard et de l'aménagement de nombreuses habitations, la construction de compartiments pour le personnel annamite ne s'imposait plus.

La somme de 10.000\$00 primitivement inscrite a été reportée sur les travaux d'allongement de la jetée de Fort-Bayard, même chapitre, article 3 S U. (Arrêté n° 2277 du Gouverneur général en date du 26 mai 1925.)

Par arrêté n° 245 du Gouverneur général en date du 7 septembre 1925 des crédits supplémentaires de 2.500 \$ 00 ont été inscrits pour empièchement de la route de Tchimoan (article 1<sup>er</sup> § 1<sup>er</sup>) et 5.500 \$ 00 pour constructions ou grosses réparations aux ponts (art. 1<sup>er</sup> § 2).

Les travaux figurant ainsi au programme modifié ont été entièrement exécutés.

#### CHAPITRE XIV. — Travaux publics.

(Entretien)

Crédits primitifs. . . . .	26.500 \$ 00
Crédits supplémentaires. . . . .	7.400 00
<hr/>	
Total des crédits ouverts. . . . .	33.900 \$ 00
Dépenses ordonnancées . . . . .	32.468 74
<hr/>	
Différence en moins. . . . .	1.431 \$ 26

Les crédits pour entretien des bâtiments étant devenus insuffisants, en raison du mauvais état des charpentes et des toitures, des crédits supplémentaires de 2.000 \$ 00 pour les bâtiments de Fort-Bayard et 3.000 \$ 00 pour ceux de l'intérieur ont été accordés pour permettre l'achèvement de réparations urgentes.

Par arrêté n° 4955 du Gouverneur général en date du 30 décembre 1925, un autre crédit supplémentaire de 2.400 \$ 00 a été porté au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 4 pour renouvellement de l'automobile du service local, devenue hors de tout usage.

Quelques économies ont pu être réalisées sur incomplet dans l'effectif des cantonniers et sur les dépenses de matériel.

#### CHAPITRE XV. -- Travaux publics (Voirie).

Crédits primitifs . . . . .	5.600 \$ 00
Crédits supplémentaires. . . . .	2.000 00
<hr/>	
Total des crédits ouverts. . . . .	7.600 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	7.534 05
<hr/>	
Différence en moins. . . . .	65 \$ 95

Un crédit supplémentaire de 2.000\$00 a été inscrit à l'article 1<sup>er</sup> § 1<sup>er</sup> pour empierrement de nouvelles rues tracées par suite de l'extension du Centre urbain de Fort-Bayard. Une légère économie a été faite sur les dépenses de matériel.

CHAPITRE XVI. — *Services maritimes.*

Prévisions budgétaires. . . . .	9.800 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	9.274 55
Différence en moins. . . . .	525 \$ 45

Cette différence provient d'incomplet momentané dans le personnel Indigène de la Flotille et d'une légère économie sur les dépenses de matériel.

CHAPITRE XVII. — *Ville de Fort-Bayard*

Prévisions budgétaires. . . . .	11.400 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	9.932 64
Différence en moins. . . . .	1.467 \$ 36

Ce disponible provient de l'emploi d'agents indigènes de grades inférieurs, d'économies sur les dépenses d'éclairage et d'entretien du matériel.

TITRE IV

**Dépenses d'intérêt social.**

CHAPITRE XVIII. — *Services sanitaires et médicaux.*

Prévisions budgétaires. . . . .	14.500 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	14.026 83
Différence en moins. . . . .	473 \$ 17

Disponible provenant de cessions de vaccins non transmises pour règlement avant la clôture de l'exercice.

CHAPITRE XIX. — *Enseignement.*

Crédits primitifs. . . . .	27.400 \$ 00
Prélèvements effectués. . . . .	2.400 00
Reste pour crédits ouverts. . . . .	25.000 \$ 00
Dépenses ordonnancées. . . . .	22.702 57
Différence en moins. . . . .	2.297 \$ 43

Il a été prélevé sur le paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> une somme de 2.400 \$ 00 pour subvenir aux besoins du Chapitre XIV, Article 4 § 1<sup>er</sup>.

Le reliquat provient du supplément colonial de l'Inspecteur des Ecoles en congé pendant toute l'année 1925, d'économies sur indemnités et sur les dépenses de matériel.

## TITRE V

### Dépenses d'ordre.

#### CHAPITRE XX. — *Crédit provisionnel.*

Mémoire.

Sans observations.

#### CHAPITRE XXI. — *Dépenses d'ordre.*

Mémoire.

Sans observations.

## DEUXIÈME SECTION

### DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

#### CHAPITRE XXII. — *Dépenses extraordinaires.*

Mémoire.

Il n'a pas été prévu, ni exécuté de travaux extraordinaires au cours de l'exercice 1925 et aucun paiement n'a été effectué à ce titre \*.

La situation financière du Territoire de Kouang-tchéou-wan pour l'exercice 1925 a été satisfaisante dans son ensemble ; elle a permis de pourvoir à tous les besoins et de régulariser pour 16.346 \$ 87 de dépenses d'exercice clos.

Le plan de Campagne des travaux exécutés au cours de l'Exercice et les tableaux des Recettes et des Dépenses dressés ci-après, donnent, avec les détails par paragraphes, le développement complet du Budget annexe du Territoire de Kouang-tchéou-wan pendant l'exercice 1925.

Saigon, le 23 août 1926.

LAVIT.





# **PLAN DE CAMPAGNE**

---

## **DÉTAIL**

**des travaux exécutés au cours de l'exercice 1925.**

---

(Exécution de la circulaire ministérielle du 20 novembre 1911).

---

NUMÉROS des articles	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS	PRÉVISIONS budgétaires	DÉPENSES liquidées en fin d'exercice
		piastres	piastres
<b>CHAPITRE XIII</b>			
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>			
<b>Travaux neufs et grosses réparations.</b>			
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup></b> <i>Routes et Ponts</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Grosses réparations et empierrement des routes . . . . .	23.000 00	22.965 59
	2 — Grosses réparations aux ponts . . . . .	13.500 00	13.532 83
	Total de l'article premier . . . . .	36.500 00	36.498 42
<b>ARTICLE 2</b> <i>Bâtiments</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Construction de compartiments pour le personnel annamite	» 00	» 19
	2 — Construction d'un pavillon pour femmes à l'hôpital Tchékam	6.000 00	5.967 19
	3 — Agrandissement et surélévation du poste de police à Fort-Bayard . . . . .	1.500 00	1.467 51
	Total de l'article 2. . . . .	7.500 00	7.434 70
<b>ARTICLE 3</b> <i>Travaux Maritimes et fluviaux</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Allongement de la jetée de Fort-Bayard . . . . .	18.000 00	17.997 94
	Total de l'article 3. . . . .	18.000 00	17.997 94
<b>ARTICLE 4</b> <i>Frais d'étude</i>	U. — Frais d'étude . . . . .	mémoire	»
	Total de l'article 4 . . . . .	mémoire	»
<b>ARTICLE</b> <i>Dépenses diverses</i>	§ U. — Remboursement des retenues de garantie pour travaux exécutés en 1924 . . . . .	mémoire	»
	Total de l'article 5. . . . .	mémoire	»
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE XIII</b>			
	Article premier . . . . .	36.500 00	36.498 42
	Article 2. . . . .	7.500 00	7.434 70
	Article 3. . . . .	18.000 00	17.997 94
	Article 4. . . . .	mémoire	»
	Article 5. . . . .	mémoire	»
	Total du chapitre XIII. . . . .	62.000 00	61.931 06

NUMÉROS des articles	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS	PRÉVISIONS budgétaires	DÉPENSES liquidées en fin d'exercice
		piastres	piastres
<b>CHAPITRE XIV</b>			
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>			
<b>Entretien.</b>			
ARTICLE 1 <sup>er</sup> <i>Routes et Ponts</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Salaires des chefs cantonniers et des cantonniers . . . . . 2 — Menu entretien courant des routes . . . . . 3 — Menu entretien courant des ouvrages d'art. . . . .	5.500 00 2.000 00 1.000 00	5 118 01 1.952 51 988 72
	Total de l'article premier. . . . .	8.500 00	8.059 24
ARTICLE 2 <i>Bâtiments</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Entretien des bâtiments de Fort-Bayard . . . . . 2 — Entretien des bâtiments et postes de l'intérieur . . . . .	10 000 00 5.000 00	9.972 00 4.782 65
	Total de l'article 2 . . . . .	15.000 00	14.754 65
ARTICLE 3 <i>Travaux maritimes</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Entretien des quais de Fort-Bayard . . . . . 2 — Entretien des quais de Tchékam . . . . .	500 00 1.000 00	473 48 1.014 12
	Total de l'article 3 . . . . .	1.500 00	1.487 60
ARTICLE 4 <i>Matériel</i>	§ 1 <sup>er</sup> — Achat, entretien, confection de matériel roulant (rouleau compresseur, — camion — automobile, automobiles, etc). . . . . 2 — Achat d'outils pour les chantiers . . . . . 3 — Entretien du matériel existant . . . . . 4 — Fourniture de bureau et imprimés . . . . .	7.400 00 600 00 400 00 500 00	7.241 61 387 69 281 29 256 66
	Total de l'article 4 . . . . .	8.900 00	8.167 25
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE XIV</b>			
	Article premier . . . . .	8.500 00	8.059 24
	Article 2. . . . .	15.000 00	14.754 65
	Article 3. . . . .	1.500 00	1.487 60
	Article 4. . . . .	8.900 00	8.167 25
	Total du chapitre XIV. . . . .	33.900 00	32.468 74

NUMÉROS des articles	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS	PRÉVISIONS budgétaires	DÉPENSES liquidées en fin d'exercice
		piastres	piastres
<b>CHAPITRE XV</b>			
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>			
<b>Voirie.</b>			
ARTICLE 1er <i>Travaux neufs</i>	§ 1er — Empierrement des rues de Fort-Bayard. . . . .	3.000 00	2.997 83
	2 — Construction de trottoirs et caniveaux . . . . .	500 00	502 30
	Total de l'article premier. . . . .	3.500 00	3.500 13
ARTICLE 2 <i>Travaux d'as- sainissement</i>	§ U. — Construction d'égouts et travaux d'hygiène. . . . .	1.500 00	1.490 15
	Total de l'article 2. . . . .	1.500 00	1.490 15
ARTICLE 3 <i>Entretien</i>	§ 1er — Entretien et construction de clôtures . . . . .	1.000 00	1.002 22
	2 — Entretien des rues et boulevards. . . . .	500 00	497 24
	3 — Jardins publics, plantations d'arbres, essais de plantation . . . . .	600 00	583 00
	Total de l'article 3. . . . .	2.100 00	2.082 46
ARTICLE 4 <i>Matériel</i>	§ 1er — Achat de matériel et d'outils . . . . .	300 00	284 85
	2 — Entretien du matériel de la voirie. . . . .	200 00	176 46
	Total de l'article 4. . . . .	500 00	461 31
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE XV</b>			
	Article premier . . . . .	3.500 00	3.500 13
	Article 2. . . . .	1.500 00	1.490 15
	Article 3. . . . .	2.100 00	2.082 46
	Article 4. . . . .	500 00	461 31
	Total du chapitre XV. . . . .	7.600 00	7.534 05
<b>RÉCAPITULATION GÉNÉRALE</b>			
	Chapitre XIII . . . . .	62.000 00	61.931 06
	Chapitre XIV . . . . .	33.900 00	32.468 74
	Chapitre XV . . . . .	7.600 00	7.534 05
	Total général. . . . .	103.500 00	101.933 85

# RECETTES ET DÉPENSES

---

**Tableau comparatif.**

---

## RECETTES

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES PRODUITS	PRÉVISIONS budgétaires	TOTAL par chapitre	RECOUVREMENTS effectués par nature de produits	TOTAL par chapitre
		piastres	piastres	piastres	piastres
I	Contributions et taxes assimilées. . . . .	115.000 00	115.000 00	125.167 95	125.167 95
II	Produits de l'Enregistrement, du domaine du greffe et du timbre. . . . .	7.000 00	7.000 00	39.409 59	39.409 59
III	Produits affermés. . . . .	»	»	»	»
IV	Produits divers. . . . .	18.000 00	18.000 00	29.241 90	29.241 90
V	Subvention du Budget général . . . . .	400.000 00	400.000 00	400.000 00	400.000 00
VI	Fonds de concours . . . . .	»	»	»	»
VII	Recettes d'ordre . . . . .	»	»	»	»
VIII	Recettes des exercices clos. . . . .	»	»	438 40	438 40
IX	Recettes extraordinaires. . . . .	»	»	»	»
	Totaux. . . . .	540.000 00	540.000 00	594.257 84	594.257 84

No 501

A Saigon, le 23 septembre 1926.

*Le Gouverneur général de l'Indochine,*

VARENNE.

## DÉPENSES

NUMÉROS des chapitres	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	PRÉVISIONS budgétaires	DÉPENSES liqui lées	OBSERVATIONS
		piastres	piastres	
I	Administration du Territoire ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	74.700 00	69.965 80	
II	Administration du Territoire ( <i>Matériel</i> ). . . . .	13.700 00	11.504 46	
III	Justice de paix . . . . .	9.200 00	7.001 05	
IV	Police et Prison . . . . .	69.200 00	53.157 76	
V	Gendarmerie . . . . .	8.000 00	3.347 20	
VI	Garde indigène . . . . .	122.700 00	117.131 93	
VII	Transports. . . . .	20.000 00	16.427 46	
VIII	Dépenses diverses . . . . .	22.900 00	17.556 64	
IX	Dépenses imprévues. . . . .	1.400 00	1.285 19	
X	Trésorerie. . . . .	13.000 00	10.812 22	
XI	Cadastré . . . . .	mémoire	»	
XII	Travaux publics ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	21.000 00	17.005 15	
XIII	Travaux publics ( <i>Travaux neufs et grosses réparations</i> ). . . . .	62.000 00	61.931 06	
XIV	Travaux publics . . . . .	33.900 00	32.468 74	
XV	Travaux publics . . . . .	7.600 00	7.534 05	
XVI	Services maritimes . . . . .	9.800 00	9.274 55	
XVII	Ville de Fort-Bayard. . . . .	11.400 00	9.932 64	
XVIII	Services sanitaires et médicaux. . . . .	14.500 00	14.026 83	
XIX	Enseignement. . . . .	25.000 00	22.702 57	
XX	Crédit provisionnel . . . . .	mémoire	»	
XXI	Dépenses d'ordre. . . . .	mémoire	»	
XXII	Dépenses extraordinaires.. . . .	mémoire	»	
	Totaux. . . . .	540.000 00	483.065 30	

### RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 1925

Recettes effectuées . . . . .	<b>594.257 \$ 84</b>
Dépenses liquidées . . . . .	<b>483.065 30</b>
Reliquat de l'exercice . . . . .	<b>111.192 \$ 54</b>

Arrêté en **Recettes** à la somme de : *Cinq cent quatre-vingt-quatorze mille, deux cent cinquante-sept piastres quatre-vingt-quatre cents* et en **Dépenses** à la somme de : *Quatre cent quatre-vingt-trois mille, soixante-cinq piastres, trente cents.*





# Première partie

---

## DÉVELOPPEMENT DES RECETTES

---



NUMÉROS des articles	NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS budgétaires	DROITS constatés	RECouvrements effectués	RECouvrements effectués	TOTAL des recouvrements et des dégrèvements	RESTES à recouvrer	COMPARAISON des recettes avec les prévisions budgétaires		OBSERVATIONS
								en plus	en moins	
		piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
	<b>CHAPITRE IV</b>									
	<b>PRODUITS DIVERS</b>									
1	Permis de navigation et de pêche . . . . .	6.500 00	7.060 58	7.060 58	»	7.060 58	»	560 58	»	<p>Les plus-values résultant :</p> <p>Du contrôle actif des embarcations indigènes qui naviguent ou se livrent à la pêche dans les eaux du Territoire ;</p> <p>Du même contrôle pour les embarcations armées.</p> <p>Du grand nombre de litres demandés en 1925</p> <p>De l'extension du mouvement maritime et du trafic commercial au cours de l'exercice.</p> <p>De cession de main d'œuvre pour le remblai de certains terrains vendus.</p> <p>Du grand nombre d'amendes infligées par les Tribunaux.</p> <p>De taxes imprévues confiscations, etc.</p> <p>De la location provisoire d'immeuble à la Banque de l'Indochine.</p> <p>De l'augmentation du grand nombre des automobiles en circulation.</p> <p>Moins-value en raison du nombre restreint de fonctionnaire.</p> <p>Moins-value en raison du nombre restreint d'hospitalisations.</p>
2	Permis de port d'armes . . . . .	1.800 00	2.491 00	2.491 00	»	2.491 00	»	691 00	»	
3	Titres d'identité . . . . .	50 00	875 90	875 90	»	875 90	»	825 90	»	
4	Taxes sanitaires . . . . .	2.700 00	3.003 00	3.003 00	»	3.003 00	»	303 00	»	
5	Droits de phare et d'ancrage . . . . .	1.850 00	3.319 43	3.319 43	»	3.319 43	»	1.469 43	»	
6	Produits du travail des condamnés et cession de main d'œuvre pénale . . . . .	300 00	1.120 55	1.120 55	»	1.120 55	»	820 55	»	
7	Amendes et condamnations, rachats de peines . . . . .	1.700 00	6.027 60	6.027 60	»	6.027 60	»	4.327 60	»	
8	Recettes diverses et accidentelles . . . . .	300 00	1.532 15	1.532 15	»	1.532 15	»	1.232 15	»	
9	Revenus divers . . . . .	100 00	396 00	396 00	»	396 00	»	296 00	»	
10	Taxe de circulation des automobiles . . . . .	2.000 00	3.027 17	3.027 17	»	3.027 17	»	1.027 17	»	
11	Retenue de logement et d'ameublement . . . . .	300 00	148 93	148 93	»	148 93	»	151 07	»	
12	Retenue d'hôpital, cession de médicaments . . . . .	400 00	239 59	239 59	»	239 59	»	160 41	»	
	<b>TOTAL des recettes du chapitre IV. . . . .</b>	<b>18.000 00</b>	<b>29.241 90</b>	<b>29.241 90</b>		<b>29.241 90</b>		<b>11.553 38</b>	<b>311 48</b>	
								<b>En plus : 11.241 90</b>		
	<b>CHAPITRE V</b>									
	<b>SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL</b>									
Unique	Subvention du Budget général . . . . .	400.000 00	400.000 00	400.000 00	»	400.000 00	»	»	»	La subvention a été entièrement réalisée.
	<b>TOTAL des recettes du chapitre V. . . . .</b>	<b>400.000 00</b>	<b>400.000 00</b>	<b>400.000 00</b>		<b>400.000 00</b>				
	<b>CHAPITRE VI</b>									
	<b>FONDS DE CONCOURS</b>									
Unique	Fonds de concours . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
	<b>TOTAL des recettes du chapitre VI. . . . .</b>	<b>mémoire</b>	<b>»</b>	<b>»</b>		<b>»</b>		<b>»</b>	<b>»</b>	
	<b>CHAPITRE VII</b>									
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>									
1	Recettes d'ordre . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	Les recettes en atténuation ont été entièrement réintégrées aux chapitres des dépenses intéressées.
2	Recettes en atténuation . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
	<b>TOTAL des recettes du chapitre VII. . . . .</b>	<b>mémoire</b>	<b>»</b>	<b>»</b>		<b>»</b>		<b>»</b>	<b>»</b>	
	<b>CHAPITRE VIII</b>									
	<b>RECETTES DES EXERCICES CLOS</b>									
Unique	Recettes des exercices clos . . . . .	mémoire	438 40	438 40	»	438 40	»	438 40	»	Ces recettes comportent le remboursement d'avances de trop perçu, etc et se rapportant à l'exercice 1924.
	<b>TOTAL des recettes du chapitre VIII. . . . .</b>	<b>mémoire</b>	<b>438 40</b>	<b>438 40</b>		<b>438 40</b>		<b>438 40</b>	<b>»</b>	
								<b>En plus : 438 40</b>		



NUMÉROS des chapitres	NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS	DROITS	RECOUVREMENTS	TOTAL des recouvrements et des dégrèvements	RESTES	COMPARAISON		OBSERVATIONS
		budgétaires	constatés	effectués		à recouvrer	des recettes avec les prévisions du budget		
		piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	en plus	en moins	
<b>Première section.</b>									
<b>RECETTES ORDINAIRES</b>									
I	Contributions et taxes assimilées. . . . .	115.000 00	125.193 95	125.167 95	125.167 95	26 00	10.167 95	»	
II	Produits de l'enregistrement, du domaine, du greffe et du timbre	7.000 00	39.409 59	39.409 59	39.409 59	»	32.409 59	»	
III	Produits affermés. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	
IV	Produits divers. . . . .	18.000 00	29.241 90	29.241 90	29.241 90	»	11.241 90	»	
V	Subvention du budget général. . . . .	400.000 00	400.000 00	400.000 00	400.000 00	»	»	»	
VI	Fonds de concours. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	
VII	Recettes d'ordre . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	
VIII	Recettes des exercices clos. . . . .	mémoire	438 40	438 40	438 40	»	438 40	»	
<b>Deuxième section.</b>									
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>									
IX	Recettes extraordinaires. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	
	Total général des recettes. . . . .	540.000 00	594.283 84	594.257 84	594.257 84	26 00	54.257 84	»	
							En plus: 54.257 84		

## TABLEAU INDICATIF DE L'ORIGINE DES CRÉDITS

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS primitivement inscrits au budget	MODIFICATIONS prescrites par les arrêtés des mai 7 septembre et 30 déc. 1925		ARRÊTÉ n° 2277 du 24 mai 1925		ARRÊTÉ n° 245 S du 7 septembre 1925		ARRÊTÉ n° 4955 du 30 décembre 1925		TOTAL	ANNULATION des crédits	MONTANT	OBSERVATIONS
			en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins				
			piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres				
I	Administration du Territoire (Personnel)	91.200 00	»	16.500 00	»	»	»	16.500 00	»	»	74.700 00	»	74.700 00	
II	Administration du Territoire (Matériel)	8.700 00	5.000 00	»	»	»	5.000 00	»	»	»	13.700 00	»	13.700 00	
III	Justice de Paix	15.700 00	»	6.500 00	»	»	»	6.500 00	»	»	9.200 00	»	9.200 00	
IV	Police et Prison	66.200 00	3.000 00	»	»	»	3.000 00	»	»	»	69.200 00	»	69.200 00	
V	Gendarmerie	8.000 00	»	»	»	»	»	»	»	»	8.000 00	»	8.000 00	
VI	Garde indigène	122.700 00	»	»	»	»	»	»	»	»	122.700 00	»	122.700 00	
VII	Transports	20.000 00	»	»	»	»	»	»	»	»	20.000 00	»	20.000 00	
VIII	Dépenses diverses	22.900 00	»	»	»	»	»	»	»	»	22.900 00	»	22.900 00	
IX	Dépenses imprévues	1.400 00	»	»	»	»	»	»	»	»	1.400 00	»	1.400 00	
X	Trésorerie	13.000 00	»	»	»	»	»	»	»	»	13.000 00	»	13.000 00	
XI	Cadastré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XII	Travaux publics (Personnel)	21.000 00	»	»	»	»	»	»	»	»	21.000 00	»	21.000 00	
XIII	Travaux publics (Travaux neufs et grosses réparations)	54.000 00	18.000 00	10.000 00	10.000 00	10.000 00	8.000 00	»	»	»	62.000 00	»	62.000 00	
XIV	Travaux publics (Entretien)	26.500 00	7.400 00	»	»	»	5.000 00	»	2.400 00	»	33.900 00	»	33.900 00	
XV	Travaux publics (Voirie)	5.600 00	2.000 00	»	»	»	2.000 00	»	»	»	7.600 00	»	7.600 00	
XVI	Services maritimes	9.800 00	»	»	»	»	»	»	»	»	9.800 00	»	9.800 00	
XVII	Ville de Fort-Bayard	11.400 00	»	»	»	»	»	»	»	»	11.400 00	»	11.400 00	
XVIII	Services sanitaires et médicaux	14.500 00	»	»	»	»	»	»	»	»	14.500 00	»	14.500 00	
XIX	Enseignement	27.400 00	»	2.400 00	»	»	»	»	2.400 00	»	25.000 00	»	25.000 00	
XX	Crédit provisionnel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XXI	Dépenses d'ordre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XXII	Dépenses extraordinaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Totaux	540.000 00	35.400 00	35.400 00	10.000 00	10.000 00	23.000 00	23.000 00	2.400 00	2.400 00	540.000 00	»	540.000 00	



STUDÉ  
sh  
in  
sub  
am

**Deuxième partie.**

---

1911

**DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES**

---



NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>Première section.</b>									
<b>DÉPENSES ORDINAIRES</b>									
<b>TITRE I</b>									
<b>Dépenses politiques et d'Administration générale</b>									
<b>CHAPITRE PREMIER</b>									
<b>ADMINISTRATION DU TERRITOIRE (PERSONNEL)</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL EUROPÉEN</b>									
1 Administrateur de 1 <sup>re</sup> classe des Services civils (après 3 ans), administrateur en chef du Territoire.									
1 Administrateur-adjoint de 1 <sup>re</sup> classe (après 3 ans), administrateur-adjoint.									
1 Administrateur-adjoint de 1 <sup>re</sup> classe (avant 3 ans), maire de Tchékam.									
1 Administrateur-adjoint de 1 <sup>re</sup> classe (avant 3 ans), président du Tribunal mixte.	4.250 00	3.874 69	"	3.874 69	375 31	"	3.874 69	"	
1 Sous-chef de bureau de 1 <sup>re</sup> classe, chef du Secrétariat.									
1 Sous-chef de bureau de 2 <sup>e</sup> classe, chef de la Comptabilité.									
1 Commis du Territoire									
Supplément colonial	21.900 00	18.801 18	"	18.801 18	3.098 82	"	18.801 18	"	
Personnel en congé (1 Administrateur de 3 <sup>e</sup> classe).	1.750 00	584 87	"	584 87	1.165 13	"	584 87	"	
Versement à la Caisse locale de retraite.	1.800 00	611 13	"	611 13	1.188 87	"	611 13	"	
<b>TOTAL de l'article premier.</b>	<b>29.700 00</b>	<b>23.871 87</b>	"	<b>23.871 87</b>	<b>5.828 13</b>	"	<b>23.871 87</b>	"	
<b>A reporter.</b>	<b>29.700 00</b>	<b>23.871 87</b>	"	<b>23.871 87</b>	<b>5.828 13</b>	"	<b>23.871 87</b>	"	

Economies réalisées par suite d'incomplète dans le personnel européen et du taux élevé de la piastre.

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CREDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DEPENSES LIQUIDEES		TOTAL	DIFFERENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
Reports . . . . .	29.700 00	23.871 87		23.871 87	5.828 13		23.871 87		
<b>ARTICLE 2. — PERSONNEL INDIGÈNE</b>									
<b>A. — Personnel des bureaux.</b>									
1 Commis indigène de 3 <sup>e</sup> classe . . . . . à 1.320 \$ 00	1.320 \$ 00								
1 Secrétaire principal hors classe . . . . . à 1.540 00	1.540 00								
1 Secrétaire principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . à 1.320 00	1.320 00								
1 Secrétaire principal de 3 <sup>e</sup> classe . . . . . à 1.074 00	1.074 00								
1 Secrétaire principal de 4 <sup>e</sup> classe . . . . . à 996 00	996 00								
1 Secrétaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . à 918 00	918 00								
2 Secrétaires de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . à 840 00	1.680 00								
2 Secrétaires de 3 <sup>e</sup> classe . . . . . à 762 00	1.524 00								
2 Secrétaires de 4 <sup>e</sup> classe . . . . . à 684 00	1.368 00								
	11.740 \$ 00	11.928 46		11.928 46	511 54		11.228 46		
16 Interprètes et lettrés chinois . . . . .	9.000 00	9.314 93		9.314 93		314 93	9.314 93		
Versements à la Caisse locale de retraite . . . . .	460 00	3.6 92		316 92	143 08		316 92		
<b>B. — Personnel de l'Administration indigène.</b>									
26 Kongkocs . . . . .	6.720 \$ 00								
4 Lettrés des Kongkocs . . . . .	480 00								
	7.200 \$ 00	7.200 00	7 021 66	7.021 66	178 34		7.021 66		
<b>TOTAL de l'article 2.</b> . . . . .	28.400 00	27 881 97		27.881 97	832 96	314 93	27.881 97		Economies réalisées pour emploi de secrétaires de grades inférieurs.
<b>ARTICLE 3. — PERSONNEL SUBALTERNE</b>									
1 Relieur . . . . . à 360 \$ 00	360 \$ 00								
7 Plantons (1 à 300 \$ 00, 2 à 240 \$ 00, 2 à 216 \$ 00 et 2 à 204 00)	1 620 00								
	1.980 00	1.980 00	2.025 60	2.025 60		45 60	2.025 60		
1 Garde meubles . . . . . à 264 00	264 00								
5 Hommes de peine . . . . . à 144 00	720 00								
1 Chauffeur-mécanicien . . . . . à 840 00	840 00								
1 Saïs . . . . . à 304 00	304 00								
1 Palefrenier . . . . . à 192 00	192 00								
	2.340 \$ 00	2.340 00	2.252 80	2.252 80	67 20		2.252 80		Sans observations.
<b>Total de l'article 3.</b> . . . . .	4.300 00	4.278 40		4.278 40	67 20	45 60	4.278 40		Personnel au complet.
<b>A reporter.</b> . . . . .	62.400 00	56.032 24		56.032 24	6.728 29	360 53	55.532 24		

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES		LIQUIDATION TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
Report. . . . .	62.400 00	56.032 2		56.032 24	6.728 29	360 53	55.532 24	»	
<b>ARTICLE 4. — DÉPENSES ACCESSOIRES DU PERSONNEL</b>									
Indemnité pour frais de représentation et de tournées à l'Administrateur en chef . . . . .	4.000 00								
Indemnité pour frais de représentation et de tournées à l'Administrateur-adjoint . . . . .	400 00								
Indemnité pour supplément de fonctions au Président du Tribunal mixte . . . . .	400 00								
Indemnité de billetage à l'Agent de paiement . . . . .	140 00								
Indemnité pour supplément de fonctions aux gardes principaux faisant fonctions de délégués administratifs (300 \$ 00 × 6) . . . . .	1.800 00	10.290 59		10.290 59	2.009 41		10.290 59		
Indemnité de zone . . . . .	2.560 00								
Indemnité de cherté de vie à 12 secrétaires (180 \$ 00 × 12) . . . . .	2.160 00								
Indemnité de cherté de vie au personnel subalterne annamite . . . . .	240 00								
Suppléments temporaires et indemnité annuelle pour charges de famille au personnel européen . . . . .	400 00								
Indemnité spéciale de séjour en France . . . . .	200 00								
<b>Total de l'article 4. . . . .</b>	<b>12.300 00</b>	<b>10.290 59</b>		<b>10.290 59</b>	<b>2.009 41</b>		<b>10.290 59</b>		Economies réalisées sur indemnités de zone et de charges de famille par suite d'incomplet dans le personnel européen.
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos. . . . .	mémoire	3.642 97		3.642 97	»	3.642 97	3.642 97	»	
<b>Total de l'article 5. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>3.642 97</b>		<b>3.642 97</b>	<b>»</b>	<b>3.642 97</b>	<b>3.642 97</b>	<b>»</b>	Voir annexé C.
<b>Total des crédits du Chapitre premier. . . . .</b>	<b>74.700 00</b>	<b>69.965 80</b>		<b>69.965 80</b>	<b>8.737 70</b>	<b>4.003 50</b>	<b>69.965 80</b>	<b>»</b>	
						<b>Disponible: 4.734 \$ 20</b>			

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE II</b>									
<b>ADMINISTRATION DU TERRITOIRE</b>									
<b>(MATÉRIEL)</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — HOTEL DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF</b>									
Entretien des jardins et salaires des jardiniers . . . . .	500 00	»	330 90	330 90	169 10	»	330 90	»	
Achat d'outils et graines . . . . .	100 00	»	21 47	21 47	78 53	»	21 47	»	
Frais d'écurie, achat et nourriture des chevaux . . . . .	500 00	»	90 20	90 20	409 80	»	90 20	»	
Achat et entretien des harnais et des voitures . . . . .	300 00	»	»	»	300 00	»	»	»	
Entretien de l'automobile du Service local . . . . .	1.200 00	»	1.172 35	1.172 35	27 65	»	1.172 35	»	
Chauffage et éclairage . . . . .	800 00	»	798 59	798 59	1 41	»	798 59	»	
Achat, renouvellement et entretien du mobilier et du matériel . . . . .	800 00	»	638 02	638 02	161 98	»	638 02	»	Economies réalisées par compression des dépenses de matériel et par suite de la vente des chevaux et des voitures.
<b>Total de l'article premier.</b> . . . . .	<b>4.200 00</b>	<b>»</b>	<b>3.051 53</b>	<b>3.051 53</b>	<b>1.148 47</b>	<b>»</b>	<b>3.051 53</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 2. — BUREAUX DU TERRITOIRE</b>									
Renouvellement et entretien du mobilier et du matériel . . . . .	500 00	»	383 09	383 09	116 91	»	383 09	»	
Fournitures de bureau, imprimés et registres, impression du budget et du compte administratif . . . . .	2.000 00	»	1.554 09	1.554 09	445 91	»	1.554 09	»	
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque, abonnement, reliure . . . . .	600 00	»	888 79	888 79	288 79	»	888 79	»	
Affranchissements de lettres et télégrammes hors franchise . . . . .	250 00	»	248 06	248 06	1 94	»	248 06	»	
Chauffage et éclairage des bureaux de l'Administration . . . . .	200 00	»	216 60	216 60	16 60	»	216 60	»	
Chauffage et éclairage des bureaux des délégations . . . . .	200 00	»	182 35	182 35	17 65	»	182 35	»	
Habillement du personnel subalterne . . . . .	300 00	»	314 50	314 50	14 50	»	314 50	»	
Achat de registres et imprimés etc... pour l'état civil indigène . . . . .	250 00	»	59 72	59 72	190 28	»	59 72	»	
Frais d'exécution des jugements du Tribunal mixte et de la Commission de Révision . . . . .	200 00	»	20 00	20 00	180 00	»	20 00	»	Economies résultant de la compression des dépenses de matériel et du non emploi d'une partie du crédit supplémentaire du paragraphe 10
Installation de lignes téléphoniques et postes de télégraphie sans fil . . . . .	5.000 00	»	4.558 51	4.558 51	441 49	»	4.558 51	»	
<b>TOTAL de l'article 2.</b> . . . . .	<b>9.500 00</b>	<b>»</b>	<b>8.425 71</b>	<b>8.425 71</b>	<b>1.394 18</b>	<b>319 89</b>	<b>8.425 71</b>	<b>»</b>	Voir annexe C.
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	27 22	»	27 22	»	27 22	27 22	»	
<b>TOTAL de l'article 3.</b> . . . . .	<b>»</b>	<b>27 22</b>	<b>»</b>	<b>27 22</b>	<b>»</b>	<b>27 22</b>	<b>27 22</b>	<b>»</b>	
<b>TOTAL des crédits du chapitre 2.</b> . . . . .	<b>13.700 00</b>	<b>27 22</b>	<b>11.477 94</b>	<b>11.501 48</b>	<b>2.542 05</b>	<b>347 11</b>	<b>11.504 46</b>	<b>»</b>	
				Disponible:	<b>2.195 54</b>				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE III</b>									
<b>JUSTICE DE PAIX</b>									
<b>ARTICLE PREMIER — PERSONNEL EUROPÉEN</b>									
<b>A. — Personnel.</b>									
1 Juge de paix à compétence étendue . . . . .	11.000 fr. 00								
1 Greffier . . . . .	8.500 00								
2	19.500 00	940 00		667 96	274 04		667 96		
Supplément colonial . . . . .	3.865 00	3.705 00		3.705 00	160 00		3 705 00		
Solde du personnel en congé . . . . .	7.500 00	460 00		460 00	460 00				
Versements à la Caisse locale de retraite . . . . .	1.720 00	215 00	99 46	99 46	115 54		99 46		
<b>B. — Dépenses accessoires du Personnel.</b>									
Supplément de fonctions au Juge de paix (1.50 fr. 00 à 2 fr. 50) . . . . .		600 00	596 67	596 67	3 33		596 67		
Indemnité de zone et majoration pour les membres de la famille . . . . .		840 00	240 00	240 00	600 00		240 00		Bénéfice résultant du remplacement du Juge de paix et du Greffier par des intérimaires de grades inférieurs.
Supplément temporaire et indemnité pour charges de familles du personnel européen . . . . .		340 00			340 00				
Total de l'article premier . . . . .	7.260 00	5.309 09		5.309 09	1.950 91		5.309 09		
<b>ARTICLE 2. — PERSONNEL INDIGÈNE</b>									
<b>A. — Personnel.</b>									
1 Secrétaire-interprète . . . . .	840 \$ 00								
1 Planton . . . . .	240 00								
1 Tireur de panka . . . . .	40 00	1.120 00	1.081 66	1.081 66	38 34		1.081 66		
<b>B. — Dépenses accessoires du personnel.</b>									
Versements à la caisse locale de retraite . . . . .		40 00	29 90	29 90	10 10		29 90		
Indemnité de cherté de vie au secrétaire annamite . . . . .		180 00	180 00	180 00			180 00		Sans observations. Personnel au complet.
Total de l'article 2. . . . .	1.340 00	1.291 56		1.291 56	48 44		1.291 56		
<b>ARTICLE 3. — MATÉRIEL</b>									
Renouvellement et entretien de matériel et du mobilier . . . . .		100 00		86 50	13 50		86 50		Economies par suite de compression des dépenses de matériel.
Chauffage et éclairage . . . . .		50 00		51 20		1 20	51 20		
Bibliothèque judiciaire, abonnements, recueils, reliure . . . . .		130 00		25 20	104 80		25 20		
Fournitures de bureau et imprimés . . . . .		120 00		84 18	35 82		84 18		
Total de l'article 3. . . . .	400 00			247 08	154 12	1 20	247 08		
<b>ARTICLE 4. — FRAIS DE JUSTICE</b>									
Taxes diverses et frais de médecine légale . . . . .		100 00	41 20	41 20	58 80		41 20		
Transports de prévenus, et indemnités aux escortes . . . . .		100 00	10 80	10 80	89 20		10 80		Economie par suite de non emploi d'une partie du crédit budgétaire.
Total de l'article 4. . . . .	200 00	52 00		52 00	148 00		52 00		
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	401 32		401 32		101 32	401 32		Voir annexe C.
Total de l'article 5. . . . .		101 32		101 32		101 32	101 32		
Total des crédits du chapitre III. . . . .	9.200 00	6.753 97		6.753 97	2.301 47	102 52	7.001 05		
					Disponible : 2.198 95				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE IV</b>									
<b>POLICE ET PRISON</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — POLICE DES KONGKOCS</b>									
<b>A. — Personnel indigène.</b>									
1 Adjudant . . . . .	à 300 \$ 00	300 \$ 00							
2 Sergents . . . . .	à 180 00	360 00							
4 Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	à 156 00	624 00							
5 Caporaux de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	à 144 00	720 00							
10 Agents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	à 132 00	1.320 00							
10 Agents de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	à 120 00	1.200 00							
118 Agents de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	à 108 00	12.744 00							
Indemnités et secours aux veuves et orphelins des Agents des Kongkocs morts en service . . . . .			17.268 00	17.154 30	113 70		17.154 30		
			300 00	150 00	150 00		150 00		
<b>B. — Matériel.</b>									
Habillement des agents des Kongkocs (10 \$ 00 × 150) . . . . .		1.500 00		1.496 00	4 00		1.496 00		Légère économie par suite de mutation et du peu d'indemnités accordées.
Chauffage et éclairage des postes . . . . .		400 00		387 31	12 69		387 31		
Location de 3 maisons à Hoïléou, Tang-hai et Tamsoui . . . . .		132 00		120 00	12 00		120 00		
Armement et munitions . . . . .		500 00		500 80	0 80		500 80		
<b>TOTAL de l'article premier.</b>		<b>20.100 00</b>	<b>17.304 30</b>	<b>2.501 80</b>	<b>292 39</b>	<b>0 80</b>	<b>19.808 41</b>		
<b>ARTICLE 2. — PRISON CENTRALE</b>									
<b>A. — Personnel européen.</b>									
Indemnité au fonctionnaire, chargé de la Prison centrale . . . . .		400 00	399 96	999 96	0 04		399 96		Personnel au complet:
Indemnité au gendarme faisant fonctions de greffier-comptable . . . . .		300 00	300 00	300 00			300 00		
<b>B. — Personnel indigène.</b>									
1 Gardien chef indigène . . . . .	à 720 \$ 00	720 \$ 00							
1 Surveillant hors classe . . . . .	à 480 00	480 00							
5 Surveillants de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	à 360 00	1.800 00							
5 Surveillants de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	à 300 00	1.500 00							
6 Surveillants de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	à 240 00	1.440 00							
12 Surveillants auxiliaires . . . . .	à 180 00	2.160 00	8.100 00	7.712 83	387 17		7.712 83		Légère diminution pour congés accordés à demi solde.
Indemnité de cherté de vie à 26 surveillants annamites (60 \$ 00 × 26) . . . . .		1.560 00	1.563 33	1.563 33		3 33	1.563 33		
<b>C. — Matériel.</b>									
Habillement des surveillants (26 \$ 00 × 30) . . . . .		780 00		779 89	0 11		779 89		
Nourriture des prisonniers (40 \$ 00 × 425) . . . . .		20.000 00		20.350 12	350 12		20.350 12		
Couchage et habillement des prisonniers . . . . .		1.500 00		1.499 71	1.150 29		349 71		
Chauffage, éclairage, fournitures de bureau, médicaments et inhumations . . . . .		500 00		490 08	69 92		430 08		
Achat de matériaux pour le travail des détenus . . . . .		300 00		298 40	1.166 60		133 40		
Entretien du matériel et du mobilier . . . . .		200 00		198 89	1 11		198 89		Economis sur les dépenses de matériel et sur le crédit des pécules non employé.
Pécule des détenus . . . . .		160 00			160 00				
<b>TOTAL de l'article 2.</b>		<b>33.800 00</b>	<b>9.976 12</b>	<b>22.243 81</b>	<b>1.935 24</b>	<b>353 45</b>	<b>32.218 21</b>		
<b>A reporter.</b>		<b>53.900 00</b>	<b>27.280 42</b>	<b>24.746 62</b>	<b>2.227 63</b>	<b>354 25</b>	<b>52.026 62</b>		

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
Report . . . . .	53.900 00	27.280 42	24.746 62	2.227 63	354 25	52.026 62	»		
<b>ARTICLE 3. — ANTHROPOMÉTRIE</b>									
1 Secrétaire interprète . . . . .	480 \$ 00								
1 Agent identificateur . . . . .	300 00	780 00	780 00	780 00	»	780 00	»		
Indemnité de cherté de vie à l'agent identificateur annamite . . . . .		60 00	60 00	60 00	»	60 00	»		
Indemnité au gendarme, chargé du service de l'identification . . . . .		120 00	120 00	120 00	»	120 00	»		
Fonctionnement et entretien du matériel anthropométrique photographies des prévenus, fiches et divers. . . . .		340 00	»	168 45	171 55	168 45	»		Economie sur entretien du matériel.
Total de l'article 3. . . . .	1.300 00	960 00	168 45	171 55	»	1.128 45	»		
<b>ARTICLE 4. — ENTRETIEN DES DÉPORTÉS</b>									
Entretien des déportés à la Guyane. . . . .	14.000 00	»	»	»	14.000 00	»	»		Les dépenses afférentes à l'exercice 1925 ainsi que celles afférentes aux exercices 1923 et 1924 n'étant pas parvenues pour régularisation avant clôture de l'exercice les crédits de l'article 4 restent sans emploi.
Total de l'article 4. . . . .	14.000 00	»	»	»	14.000 00	»	»		
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	2 69	»	2 69	»	2 69	»		Voir annexe C.
Total de l'article 5. . . . .	»	2 69	»	2 69	»	2 69	»		
Total des crédits du chapitre IV. . . . .	69.200 00	28.243 11	24.911 76	33.157 76	16.399 18	356 94	53.157 76	»	
				Disponible:	16.042 24				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE V</b>									
<b>GENDARMERIE</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL EUROPÉEN</b>									
Remboursement au budget local du Tonkin de la quote-part dans les dépenses des militaires européens de la Gendarmerie en service au territoire de Kouang-tchéou-wan. . . . . 62.880 fr. 00	7.860 00	2.115 64	»	2.115 64	5.744 36	»	2.115 64	»	Crédit restant sans emploi du fait de la transmission tardive (25 juin 1926) des dépenses incombant au Budget pour les 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres 1925 et qui auraient pu être régularisées avant clôture de l'exercice.
TOTAL de l'article premier. . . . .	7.860 00	2.115 64	»	2.115 64	5.744 36	»	2.115 64	»	
<b>ARTICLE 2. — PERSONNEL INDIGÈNE</b>									
1 Auxiliaire de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	} mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
Hautes paies . . . . .									
Indemnité de cherté de vie. . . . .									
Indemnité de service extraordinaire. . . . .									
Indemnité à l'occasion de la Fête nationale . . . . .									
Masse de secours. . . . .	} mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
Habillement . . . . .									
TOTAL de l'article 2. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES DIVERSES</b>									
Munitions, tirs, sûreté et mobilisation . . . . .	140 00	»	8 65	8 65	131 35	»	8 65	»	Voir ci-dessus
Achat entretien et réparations des armes et accessoires . . . . .	140 00	»	8 65	8 65	131 35	»	8 65	»	
Casernement (menues réparations, éclairage, pavillons, eau, vidanges, téléphone, etc...) . . . . .									
Indemnité de literie . . . . .			8 65	8 65	131 35	»	8 65	»	
TOTAL de l'article 3. . . . .	140 00	»	8 65	8 65	131 35	»	8 65	»	
<b>ARTICLE 4. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos. . . . .	mémoire	1.222 91	»	1.222 91	»	1.222 91	1.222 91	»	Voir Annexe C.
TOTAL de l'article 4. . . . .	»	1.222 91	»	1.222 91	»	1.222 91	1.222 91	»	
TOTAL des crédits du chapitre V. . . . .	8.000 00	3.338 55	8 65	3.347 20	5.875 71	1.222 91	3.347 20	»	
					Disponible :	4.652 80			



NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE VI</b>									
<b>GARDE INDIGÈNE</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL EUROPÉEN</b>									
1 Inspecteur de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .									
1 Sous-inspecteur de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .									
1 Garde principal de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .									
1 Garde principal de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .									
4 Gardes principaux de 3 <sup>e</sup> classe. . . . .									
2 Gardes principaux stagiaires. . . . .									
	51.000 fr. 00								
10 Supplément colonial . . . . .	25.660 00	22.291 22		22.291 22	3.368 78		22.291 22		
Solde du personnel en congé (1 garde principal de 2 <sup>e</sup> classe). . . . .	5.000 fr. 00	625 00		187 08	437 92		187 08		
Versements à la Caisse locale de retraite. . . . .	7.520 00	940 00		546 71	393 29		546 71		
TOTAL de l'article premier. . . . .	33.400 00	29.389 81		29.389 81	4.210 19		29.389 81		Economie réalisée par suite d'incomplet, d'affectation de gardes principaux stagiaires et du taux élevé de la piastre.
<b>ARTICLE 2. — PERSONNEL INDIGÈNE</b>									
1 Adjudant-chef . . . . . à 1 \$ 30 par jour	475 \$ 00								
1 Adjudant. . . . . à 1 20 —	438 00								
7 Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . à 0 80 —	2.044 00								
7 Sergents de 2 <sup>e</sup> classe. . . . . à 0 70 —	1.788 00								
14 Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . à 0 60 —	3.066 00								
14 Caporaux de 2 <sup>e</sup> classe. . . . . à 0 50 —	2.555 00								
76 Gardes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . à 0 43 —	11.804 00								
100 Gardes de 2 <sup>e</sup> classe (Moucaï) . . . . . à 0 42 —	15.330 00								
140 Gardes de 3 <sup>e</sup> classe (Kouang-tchéou-wan) . . . . . à 0 40 —	20.440 00								
TOTAL de l'article 2. . . . .	57.940 00	56.413 89		56.413 89	1.526 11		56.413 89		Différence en moins par suite de mutations et d'incomplets dans le Personnel Indigène pendant une partie de l'année.
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES ACCESSOIRES DU PERSONNEL</b>									
<b>A. — Personnel européen.</b>									
Indemnité de zone . . . . .	3.000 \$ 00								
Indemnité annuelle pour charges de famille. . . . .	770 00								
Indemnité de billetterie à l'agent de paiement. . . . .	100 00								
Indemnité de monture (180 \$ 00 x 9) . . . . .	1.620 00								
Indemnité de 1 <sup>re</sup> m se d'équipement. . . . .	120 00								
	5.610 00	4.857 54		4.857 54	752 46		4.857 54		
<b>B. — Personnel indigène.</b>									
Hautes-paies . . . . .	3.000 \$ 00								
Primes de rengagement . . . . .	1.580 00								
Primes à 10 clairons. . . . .	120 00								
Gratifications accordées au Têt et au 14 juillet. . . . .	370 00								
Indemnités à 2 fourriers et à 1 dactylographe. . . . .	180 00								
	5.250 00	4.012 17		4.012 17	1.237 83		4.012 17		
TOTAL de l'article 3. . . . .	10.860 00	8.869 71		8.869 71	1.990 29		8.869 71		Economie par suite d'incomplets dans le personnel Européen et Indigène.
A reporter. . . . .	102.400 00	94.673 41		94.673 41	7.726 59		94.673 41		

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS.
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
Report. . . . .	102.400 00	94.673 41	»	101.673 41	7.726 59	»	94.673 41	»	
<b>ARTICLE 4. — MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES</b>									
Habillement des hommes et des enfants de troupe . . . . .	8.300 00	»	7.983 30	7.983 30	316 70	»	7.983 30	»	
Grand équipement et campement . . . . .	1.500 00	»	1.451 55	1.451 55	48 45	»	1.451 55	»	
Achat de pièces interchangeables et réparations à l'armement . . . . .	300 00	»	9 24	9 24	290 76	»	9 24	»	
Entretien des postes et de la portion centrale . . . . .	400 00	»	439 92	439 92	»	39 92	439 92	»	
Mobilier, matériel, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . .	1.200 00	»	680 93	680 93	519 07	»	680 93	»	
Nourriture et entretien des chevaux, achat et entretien du harnachement . . . . .	800 00	»	563 64	563 64	236 36	»	563 64	»	
Achat de matériel et munitions . . . . .	2.000 00	»	3.220 21	3.220 21	»	1.220 21	3.220 21	»	
Ingrédients de propreté, désinfections, inhumations . . . . .	700 00	»	695 40	695 40	4 60	»	695 40	»	
Nourriture des enfants de troupe . . . . .	800 00	»	791 00	791 00	9 00	»	791 00	»	
Fournitures de bureau et imprimés . . . . .	500 00	»	239 62	239 62	260 38	»	239 62	»	
Indemnités et secours aux veuves et aux orphelins des gardes morts en service . . . . .	400 00	316 42	»	316 42	83 58	»	316 42	»	Légères économies par suite de la compression des dépenses du matériel.
<b>TOTAL de l'article 4. . . . .</b>	<b>16 900 00</b>	<b>316 42</b>	<b>16.074 23</b>	<b>16.391 23</b>	<b>1.768 90</b>	<b>1.260 13</b>	<b>16.391 23</b>	»	
<b>ARTICLE 5. — RETRAITES DES GARDES INDIGÈNES</b>									
Pensions de retraites des gardes indigènes . . . . .	3.400 00	2.831 90	»	2.831 90	568 10	»	2.831 90	»	Différence en moins par suite du retard dans les transmissions des pensions payées aux retraités retirés dans les autres pays de l'Union.
<b>TOTAL de l'article 5. . . . .</b>	<b>3.400 00</b>	<b>2.831 90</b>	<b>»</b>	<b>2.831 90</b>	<b>568 10</b>	<b>»</b>	<b>2.831 90</b>	»	
<b>ARTICLE 6. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	3.235 39	»	3.235 39	»	3.235 39	3.235 39	»	
<b>TOTAL de l'article 6. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>3.235 39</b>	<b>»</b>	<b>3.235 39</b>	<b>»</b>	<b>3.235 39</b>	<b>3.235 39</b>	»	Voir annexe C.
<b>TOTAL des crédits du Chapitre VI. . . . .</b>	<b>122.700 00</b>	<b>101.057 12</b>	<b>16.074 23</b>	<b>117.131 93</b>	<b>10.063 59</b>	<b>4.495 52</b>	<b>117.131 93</b>	»	
				Disponible :	5.568 07				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE VII</b>									
<b>TRANSPORTS</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — TRANSPORTS A L'INTÉRIEUR DE L'INDOCHINE</b>									
Transports de personnel, de matériel et de bagages . . . . .	10.000 00	453 33	6.297 11	6.750 47	3.249 53	»	6.750 47	»	Les articles 1 <sup>er</sup> et 2 ont été largement doté pour parer à la régularisation des dépenses des exercices clos, une partie transmise tardivement sera régularisée sur 1926 laissant de ce fait sans emploi une partie des crédits qui leur était destiné.
TOTAL de l'article premier. . . . .	10.000 00	453 33	6.297 11	6.750 47	3.249 53	»	6.750 47	»	
<b>ARTICLE 2. — TRANSPORTS A L'EXTÉRIEUR</b>									
Transports de personnel, de matériel et de bagages. . . . .	6.000 00	»	1.738 92	1.738 92	4.261 08	»	1.738 92	»	Economie par suite du peu d'indemnités acquises en 1925.
TOTAL de l'article 2. . . . .	6.000 00	»	1.738 92	1.738 92	4.261 08	»	1.738 92	»	
<b>ARTICLE 3. — INDEMNITÉS DE ROUTE ET DE SÉJOUR</b>									
Indemnités de route et de séjour au personnel européen et indigène. . . . .	4.000 00	947 53	»	947 53	3.052 47	»	947 53	»	Voir annexe C.
TOTAL de l'article 3. . . . .	4.000 00	947 53	»	947 53	3.052 47	»	947 53	»	
<b>ARTICLE 4. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	6.990 54	»	6.990 54	»	6.990 54	6.990 54	»	Voir annexe C.
TOTAL de l'article 4. . . . .	»	6.990 54	»	6.990 54	»	6.990 54	6.990 54	»	
Total des crédits du Chapitre VII. . . . .	20.000 00	8.391 40	8.038 03	16.427 46	10.563 08	6.990 54	16.427 46	»	
				Disponible	3.572 54				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	MONTANT des dépenses par paragraphe		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres:	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE VIII</b>									
<b>DÉPENSES DIVERSES</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — ALLOCATIONS ET DÉPENSES DIVERSES</b>									
Compte d'assistance et indemnité de réinstallation . . . . .	2.300 00	18 31	»	18 31	2.281 69	»	18 31	»	Disponible par suite du non emploi des crédits pour compte d'assistance allocation forfaitaire à l'avocat et participation aux Expositions et de quelques gratifications etc.
Gratifications pour travaux supplémentaires et services exceptionnels. . . . .	400 00	275 00	66 40	341 40	58 60	»	341 40	»	
Secours et allocations à accorder par l'Administration locale. . . . .	500 00	331 20	»	331 20	168 80	»	331 20	»	
Achat de timbres et de papier timbré pour vente au public. . . . .	50 00	»	»	»	50 00	»	»	»	
Part contributive dans l'allocation forfaitaire annuelle à l'avocat défenseur . . . . .	200 00	»	»	»	200 00	»	»	»	
Trains de la poste rurale. . . . .	1.500 00	1.420 25	»	1.420 25	79 75	»	1.420 25	»	
Participation aux Expositions en France . . . . .	150 00	»	»	»	150 00	»	»	»	
Primes pour connaissance de langues orientales. . . . .	600 00	504 00	»	504 00	96 00	»	504 00	»	
<b>TOTAL de l'article premier. . . . .</b>	<b>5.700 00</b>	<b>2.548 76</b>	<b>66 40</b>	<b>2.615 16</b>	<b>3.084 84</b>	<b>«</b>	<b>2.615 16</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 2. — DÉPENSES POLITIQUES</b>									
Fêtes publiques . . . . .	1.000 00	915 14	88 35	1.003 49	»	3 49	1.003 49	»	Non emploi des crédits pour présents aux autorités chinoises, fonds de propagande et économies sur fonds secrets et indemnités.
Présents aux autorités chinoises. . . . .	100 00	»	»	»	100 00	»	»	»	
Fonds secrets et surveillance administrative (police spéciale). . . . .	2.000 00	1.432 59	»	1.432 59	567 41	»	1.432 59	»	
Fonds de propagande. . . . .	500 00	»	»	»	500 00	»	»	»	
Indemnités aux membres du Conseil consultatif . . . . .	500 00	250 00	»	250 00	250 00	»	250 00	»	
<b>TOTAL de l'article 2. . . . .</b>	<b>4.100 00</b>	<b>2.597 73</b>	<b>88 35</b>	<b>2.686 08</b>	<b>1.417 41</b>	<b>3 49</b>	<b>2.686 08</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES DU CENTRE URBAIN DE TCHÉKAM</b>									
Subvention au centre urbain de Tchékam . . . . .	12.000 00	12.000 00	»	12.000 00	»	»	12.000 00	»	
<b>TOTAL de l'article 3. . . . .</b>	<b>12.000 00</b>	<b>12.000 00</b>	<b>»</b>	<b>12.000 00</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>12.000 00</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 4. — DÉGREVEMENTS ACCORDÉS AU TITRE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>									
Dégrèvements accordés pour décharge ou réduction. . . . .	600 00	155 40	»	155 40	444 60	»	155 40	»	Boni résultant du petit nombre de dégrèvements accordés au cours l'exercice 1925.
Dégrèvements accordés pour remise ou modération. . . . .	500 00	100 00	»	100 00	400 00	»	100 00	»	
<b>TOTAL de l'article 4. . . . .</b>	<b>1.100 00</b>	<b>255 40</b>	<b>»</b>	<b>255 40</b>	<b>844 60</b>	<b>»</b>	<b>255 40</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</b>									
Dépenses d'intérêt général effectuées sur fonds de concours. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
<b>TOTAL de l'article 5. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 6. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
<b>TOTAL de l'article 6. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	
<b>TOTAL des crédits du chapitre VIII. . . . .</b>	<b>22.900 00</b>	<b>17.401 89</b>	<b>154 75</b>	<b>17.556 64</b>	<b>5.346 85</b>	<b>3 49</b>	<b>17.556 64</b>	<b>»</b>	
				Disponible:	<b>5.343 36</b>				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs  piastres	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL piastres	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre piastres	RESTE à payer piastres	
		obligatoires piastres	facultatives piastres		en plus piastres	en moins piastres			
<b>CHAPITRE IX</b>									
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVUES</b>									
Dépenses accidentelles et imprévues. . . . .	1.400 00	500 00	785 19	1.285 19	114 81	»	1.285 19	»	
TOTAL de l'article premier. . . . .	1.400 00	500 00	785 19	1.285 19	114 81	»	1.285 19	»	
<b>ARTICLE 2. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 2. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL des crédits du Chapitre IX. . . . .	1.400 00	500 00	785 19	1.285 19	114 81	»	1.285 19	»	
				Disponible	114 81				

Voir Etat détaillé à la fin du compte administratif.

# IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

LIBRAIRIE - PAPETERIE

*Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs.*

28, 30 ET 32, RUE PAUL-BERT

HANOI (TONKIN)

Hanoi, le 29 Mars 1927.

**Dépôt  
Légal**

Monsieur le Résident Supérieur  
au Tonkin,

Hanoi

Monsieur le Résident Supérieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre  
ci-joint à titre de dépôt légal en appli-  
cation de la loi du 29 Juillet 1881,  
DEUX exemplaires de :

Budget de Territoire de Kouang-Tchéou-Wan.  
(Annexe du Budget général Compte Adminis-  
tratif) Exercice 1925.

Nous vous prions de vouloir bien  
nous délivrer récépissé de ce dépôt.

Veillez agréer, Monsieur le Résident  
Supérieur, l'expression de nos respec-  
tueux sentiments.

POUR LA SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT  
ET DÉPÔT

*F. Jaccot*

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs  piastres	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL  piastres	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre  piastres	RESTE à payer  piastres	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
		piastres	piastres		piastres	piastres			
<b>TITRE II</b>									
<b>Dépenses des services financiers</b>									
<b>CHAPITRE X</b>									
<b>TRÉSORERIE</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL</b>									
<b>A. — Personnel européen.</b>									
1 Payeur de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	14.000fr.00								
Solde du personnel en congé (1 Payeur de 4 <sup>e</sup> classe) . . . . .	11.000 00								
	25.000fr.00								
Supplément colonial. . . . .		3.125 00		989 53	2.135 47	»	989 53	»	
Versements à la Caisse locale de retraite. . . . .	3.680fr.00	460 00		5.514 98	»	399 98	5.514 98	»	
				337 04	122 96	»	337 04	»	
<b>B. — Personnel indigène.</b>									
1 Secrétaire de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	918 \$ 00								
1 Lettré chinois . . . . .	480 00								
1 Gardien de Caisse. . . . .	360 00								
1 Planton . . . . .	120 00								
1 Tireur de panka . . . . .	42 00	1.920 00		1.920 00	»	»	1 920 00	»	
Versement à la Caisse locale de retraite. . . . .		60 00		48 54	11 46	»	48 54	»	Différence en moins sur solde d'un payeur en congé non parvenue pour régularisation.
<b>TOTAL de l'article premier.</b> . . . .		<b>10.680 00</b>		<b>8.810 09</b>	<b>2.269 89</b>	<b>399 98</b>	<b>8.810 09</b>		
<b>ARTICLE 2. — DÉPENSES ACCESSOIRES DU PERSONNEL</b>									
Indemnité de responsabilité au Payeur. . . . .		480 00		542 40	»	62 40	542 40	»	
Indemnité de zone et majoration pour les membres de la famille. . . . .		600 00		240 00	360 00	»	240 00	»	Economies sur indemnités, le payeur en service vivant seul à la Colonie.
Indemnité annuelle pour charges de famille. . . . .		330 00		162 84	167 16	»	162 84	»	
Indemnité de cherté de vie au secrétaire annamite. . . . .		180 00		180 00	»	»	180 00	»	
Indemnité de responsabilité à 6 agents spéciaux ou intermédiaires. . . . .		405 00		399 01	5 99	»	399 01	»	
<b>TOTAL de l'article 2.</b> . . . .		<b>1 995 00</b>		<b>1.524 25</b>	<b>533 45</b>	<b>62 40</b>	<b>1.524 25</b>		
<b>ARTICLE 3. — MATÉRIEL</b>									
Publications officielles, imprimés et fourniture de bureau. . . . .		200 00		54 11	145 89	»	54 11	»	
Mobilier de bureau, chauffage et éclairage. . . . .		125 00		122 70	2 30	»	122 70	»	Bonifié par compression des dépenses de matériel et cession d'imprimés non transmises
<b>TOTAL de l'article 3.</b> . . . .		<b>325 00</b>		<b>176 81</b>	<b>148 19</b>		<b>176 81</b>		
<b>ARTICLE 4. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .		mémoire		301 07	»	301 07	301 07	»	Voir Annexe C.
<b>TOTAL de l'article 4.</b> . . . .		<b>»</b>		<b>301 07</b>	<b>»</b>	<b>301 07</b>	<b>301 07</b>		
<b>TOTAL des crédits du Chapitre X.</b> . . . .	<b>13.000 00</b>	<b>10.635 41</b>	<b>176 81</b>	<b>10.812 22</b>	<b>2.951 23</b>	<b>763 45</b>	<b>10.812 22</b>		
				Disponible :	<b>2.187 78</b>				





NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépensés		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE XII</b>									
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>									
<i>(Personnel)</i>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL EUROPÉEN</b>									
1 Ingénieur de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	11.000 fr. 00								
Soie du personnel en congé . . . . .	8.000 00								
	19.000 fr. 00	2.375 00	1.437 13	1.437 13	937 87	»	1.437 13	»	
Supplément colonial . . . . .	4.515 00	4.665 50	»	4.665 50	»	150 50	4.665 50	»	Boni sur solde du personnel en congé non transmise pour régularisation avant clôture de l'exercice.
Versements à la Caisse locale de retraite . . . . .	3.280 00	410 00	95 00	95 00	315 00	»	95 00	»	
<b>TOTAL de l'article premier.</b> . . . . .		7.300 00	6.497 63	6.497 63	1.252 87	150 50	6.497 63	»	
<b>ARTICLE 2. — PERSONNEL INDIGÈNE</b>									
2 Agents techniques de 3 <sup>e</sup> classe (1.320 \$ 00 × 2) . . . . .	2.640 \$ 00								
1 Secrétaire de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	762 00								
1 Chef d'équipe de 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	220 00								
4 Secrétaires et dessinateurs journaliers . . . . .	1.950 00								
	5.572 \$ 00	5.572 00	3.585 94	3.585 94	1.986 06	»	3.585 94	»	
8 Versements à la Caisse locale de retraite . . . . .		178 00	81 33	81 33	96 67	»	81 33	»	Disponible par suite d'incomplet dans le personnel indigène.
<b>TOTAL de l'article 2.</b> . . . . .		5.750 00	3.667 27	3.667 27	2.082 73	»	3.667 27	»	
<b>ARTICLE 3. — SURVEILLANTS ET OUVRIERS D'ART</b>									
Surveillants et ouvriers d'art . . . . .	5.620 00	5.428 80	»	5.428 80	191 20	»	5.428 80	»	
<b>TOTAL de l'article 3.</b> . . . . .		5.620 00	5.428 80	5.428 80	191 20	»	5.428 80	»	
<b>ARTICLE 4. — DÉPENSES ACCESSOIRES DU PERSONNEL</b>									
Indemnité de monture . . . . .	180 00	66 00	»	66 00	114 00	»	66 00	»	Non emploi d'une partie des crédits pour indemnités, en raison de la situation de famille de l'Ingénieur en service, et des frais de tournées.
Indemnité de zone et majoration pour les membres de la famille . . . . .	360 00	275 33	»	275 33	84 67	»	275 33	»	
Indemnité annuelle pour charges de famille . . . . .	110 00	»	»	»	110 00	»	»	»	
Indemnité de cherté de vie au personnel indigène . . . . .	1.560 00	1.178 00	»	1.178 00	382 00	»	1.178 00	»	
Frais de tournées . . . . .	120 00	»	»	»	120 00	»	»	»	
<b>TOTAL de l'article 4.</b> . . . . .		2.330 00	1.519 33	1.519 33	810 67	»	1.519 33	»	
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	192 12	»	192 12	»	192 12	192 12	»	Voir annexe C.
<b>TOTAL de l'article 5.</b> . . . . .	»	192 12	»	192 12	»	192 12	192 12	»	
<b>TOTAL des crédits du Chapitre XII.</b> . . . . .	21.000 00	17.005 15	»	17.005 15	4.337 47	342 62	17.005 15	»	
				Disponible	3.994 85				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE XIII</b>									
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>									
<i>(Travaux neufs et grosses réparations)</i>									
<b>ARTICLE PREMIER. — ROUTES ET PONTS</b>									
Grosses réparations et empierrements des routes. . . . .	23.000 00	»	22.965 59	22.965 59	34 41	»	22.965 59	»	
Grosses réparations aux ponts . . . . .	13.500 00	»	13.532 83	13.532 83	»	32 83	13.532 83	»	
TOTAL de l'article premier. . . . .	36.500 00	»	36.498 42	36.498 42	34 41	32 83	36.498 42	»	
<b>ARTICLE 2. — BATIMENTS</b>									
Construction de compartiments pour le personnel andamite. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
Construction d'un pavillon pour les femmes à l'hôpital de Tchékam . . . . .	6.000 00	»	5.967 19	5.967 19	32 81	»	5.967 19	»	
Agrandissement et surélévation du poste de police à Fort-Bayard. . . . .	1.500 00	»	1.467 51	1.467 51	32 49	»	1.467 51	»	
TOTAL de l'article 2. . . . .	7.500 00	»	7.434 70	7.434 70	65 30	»	7.434 70	»	
<b>ARTICLE 3. — TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX</b>									
Allongement de la jetée de Fort-Bayard . . . . .	18.000 00	»	17.997 94	17.997 94	2 06	»	17.997 94	»	
TOTAL de l'article 3. . . . .	18.000 00	»	17.997 94	17.997 94	2 06	»	17.997 94	»	
<b>ARTICLE 4. — FRAIS D'ÉTUDE</b>									
Frais d'étude . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 4. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DIVERSES</b>									
Remboursement des retenues de garantie pour travaux exécutés en 1924 . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 5. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
<b>ARTICLE 6. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 6. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL des crédits du Chapitre XIII. . . . .	62.000 00	»	61.931 06	61.931 06	101 77	32 83	61.931 06	»	
					68 94				

Les travaux figurant au programme ont été entièrement exécutés tout en laissant un léger boni de 68\$94.

Disponible:

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE XIV</b>									
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>									
<i>(Entretien)</i>									
<b>ARTICLE PREMIER. — ROUTES ET PONTS</b>									
Salaires des Chefs cantonniers et des cantonniers. . . . .	5.500 00	»	5.118 01	5.118 01	381 99	»	5.118 01	»	Bonis résultant d'incomplet dans le personnel des Cantonniers et légères économies sur dépenses d'entretien.
Menu entretien courant des routes . . . . .	2.000 00	»	1.952 51	1.952 51	47 49	»	1.952 51	»	
Menu entretien courant des ouvrages d'art. . . . .	1.000 00	»	988 72	988 72	11 28	»	988 72	»	
TOTAL de l'article premier. . . . .	8 500 00	»	8.059 24	8.059 24	440 76	»	8.059 24	»	
<b>ARTICLE 2. — BATIMENTS</b>									
Entretien des bâtiments de Fort-Bayard . . . . .	10.000 00	»	9.972 00	9.972 00	28 00	»	9.972 00	»	Bonis résultant de commandes non livrées avant le 31 décembre 1925.
Entretien des bâtiments et postes de l'intérieur. . . . .	5.000 00	»	4.782 65	4.782 65	217 35	»	4.782 65	»	
TOTAL de l'article 2. . . . .	15.000 00	»	14.754 65	14.754 65	245 35	»	14.754 65	»	
<b>ARTICLE 3. — TRAVAUX MARITIMES</b>									
Entretien des quais Tchékam. . . . .	500 00	»	473 48	473 48	26 52	»	473 48	»	
Entretien des quais de Fort-Bayard. . . . .	1.000 00	»	1.014 12	1.014 12	»	14 12	1.014 12	»	
TOTAL de l'article 3. . . . .	1.500 00	»	1.487 60	1.487 60	26 52	14 12	1.487 60	»	
<b>ARTICLE 4. — MATÉRIEL</b>									
Achat, entretien, et confection du matériel roulant (rouleau-compresseur, camion automobile, automobile du service local, etc.....). . . . .	7.400 00	»	7.241 61	7.241 61	158 39	»	7.241 61	»	Economies par compression des dépenses de matériel et fournitures de bureau.
Achat d'outils pour les chantiers. . . . .	600 00	»	387 69	387 69	212 31	»	387 69	»	
Entretien du matériel existant. . . . .	400 00	»	281 29	281 29	118 71	»	281 29	»	
Fournitures de bureau et imprimés. . . . .	500 00	»	256 66	256 66	243 34	»	256 66	»	
TOTAL de l'article 4. . . . .	8.900 00	»	8.167 25	8.167 25	732 75	»	8.167 25	»	
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 5. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL des crédits du Chapitre XIV. . . . .	33.900 00	»	32.468 74	32.468 74	1.445 38	14 12	32.468 74	»	
					Disponible:				
						1.431 26			

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs  piastres	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL  piastres	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre  piastres	RESTE à payer  piastres	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
		piastres	piastres		piastres	piastres			
<b>CHAPITRE XV</b>									
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>									
<i>(Voirie)</i>									
<b>ARTICLE PREMIER. — TRAVAUX NEUFS</b>									
Empierrements des rues de Fort-Bayard. . . . .	3.000 00	»	2.997 83	2.997 83	2 17	»	2.997 83	»	
Construction de trottoirs et caniveaux. . . . .	500 00	»	502 30	502 30	»	2 30	502 30	»	
<b>TOTAL de l'article premier. . . . .</b>	<b>3.500 00</b>	<b>»</b>	<b>3.500 13</b>	<b>3.500 13</b>	<b>2 17</b>	<b>2 30</b>	<b>3.500 13</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 2. — TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</b>									
Construction d'égoûts et travaux d'hygiène. . . . .	1.500 00	»	1.490 15	1.490 15	9 85	»	1.490 15	»	
<b>TOTAL de l'article 2. . . . .</b>	<b>1.500 00</b>	<b>»</b>	<b>1.490 15</b>	<b>1.490 15</b>	<b>9 85</b>	<b>»</b>	<b>1.490 15</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 3. — ENTRETIEN</b>									
Entretien et construction de clôtures. . . . .	1.000 00	»	1.002 22	1.002 22	2 76	2 22	1.002 22	»	
Entretien des rues et boulevards. . . . .	500 00	»	497 24	497 24	17 00	»	497 24	»	
Jardins publics, plantations d'arbres, essais de plantation. . . . .	600 00	»	583 00	583 00			583 00	»	
<b>TOTAL de l'article 3. . . . .</b>	<b>2.100 00</b>	<b>»</b>	<b>2.082 46</b>	<b>2.082 46</b>	<b>19 76</b>	<b>2 22</b>	<b>2.082 46</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 4. — MATÉRIEL</b>									
Achat de matériel et d'outils . . . . .	300 00	»	284 85	284 85	15 15	»	284 85	»	
Entretien du matériel de la voirie. . . . .	200 00	»	176 46	176 46	23 54	»	176 46	»	
<b>TOTAL de l'article 4. . . . .</b>	<b>500 00</b>	<b>»</b>	<b>461 31</b>	<b>461 31</b>	<b>38 69</b>	<b>»</b>	<b>461 31</b>	<b>»</b>	
<b>ARTICLE 5. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
<b>TOTAL de l'article 5. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	
<b>TOTAL des crédits du Chapitre XV. . . . .</b>	<b>7.600 00</b>	<b>»</b>	<b>7.534 05</b>	<b>7.534 05</b>	<b>70 47</b>	<b>4 52</b>	<b>7.534 05</b>	<b>»</b>	
				responsable :		65 95			

Les travaux de voirie inscrits à ce chapitre ont été entièrement exécutés et le léger boui et provient d'économies sur les jardins et les dépenses de matériel.

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE XVI</b>									
<b>SERVICES MARITIMES</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL</b>									
Salaires du personnel indigène du « Corsaire » et de la Flottille. . . . .	4.900 00	4.426 18	»	4.426 18	473 82	»	4.426 18	»	Economie par suite d'incomplet momentané dans le personnel indigène de la flottille
TOTAL de l'article premier. . . . .	4.900 00	4.426 18	»	4.426 18	473 82	»	4.426 18	»	
<b>ARTICLE 2. — MATÉRIEL</b>									
Eclairage, combustible, matières grasses, etc. . . . . pour le « Corsaire » et le Canot automobile	2.000 00	»	1.477 12	1.477 12	522 88	»	1.477 12	»	Le boni des paragraphes 1 et 3 couvre le dé- passement de paragraphe 2 dont les crédits étaient insuffisants Boni sur immatriculation des jonques dont l'opération avait été effectuée en partie à la fin de l'exercice 1924.
Réparations et entretien du « Corsaire » et du Canot automobile. . . . .	1.600 00	»	2.493 95	2.493 95	»	893 95	2.493 95	»	
Entretien des 2 jonques, du bateau citerne et du bac de Sing-tchi. . . . .	800 00	»	473 64	473 64	326 36	»	473 64	»	
Immatriculation des jonques. . . . .	200 00	»	105 66	105 66	94 34	»	105 66	»	
Habillement du personnel indigène du « Corsaire » et de la Flottille. . . . .	300 00	»	298 00	298 00	2 00	»	298 00	»	
TOTAL de l'article 2. . . . .	4.900 00	»	4.848 37	4.848 37	945 58	893 95	4.848 37	»	
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 3. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL des crédits du Chapitre XVI. . . . .	9.800 00	4.426 18	4.848 37	9.274 55	1.419 40	893 95	9.274 55		
					disponible : 525 45				



NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>TITRE IV</b>									
<b>Dépenses d'intérêt social</b>									
<b>CHAPITRE XVIII</b>									
<b>SERVICES SANITAIRES ET MÉDICAUX</b>									
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL</b>									
<b>A. — Personnel européen.</b>									
Indemnité au médecin chef de l'Ambulance de Fort-Bayard, agent principal de la Santé.	360 \$ 00								
Indemnité au même chargé des services extérieurs	360 \$ 00								
Indemnité à un infirmier européen.	120 \$ 00								
	840 00	780 00	»	780 00	60 00	»	780 00	»	
<b>B. — Personnel indigène.</b>									
1 Médecin auxiliaire de 4 <sup>e</sup> classe.	à 1.620 \$ 00	1.620 \$ 00							
1 Médecin stagiaire	à 1.320 00	1.320 00							
2 Sages-femmes	à 470 00	940 00							
1 Infirmier chef	à 420 00	420 00							
1 Infirmier de 1 <sup>re</sup> classe.	à 360 00	360 00							
2 Infirmiers de 2 <sup>e</sup> classe.	à 300 00	600 00							
1 Infirmier de 3 <sup>e</sup> classe.	à 240 00	240 00							
3 Coolies	à 120 00	360 00							
Indemnité de cherté de vie au personnel indigène (4 à 180 \$ 00 et 3 à 60 \$ 00).	900 00	931 83							
Versements à la Caisse locale de retraite	100 00	»							
	5.860 00	6.684 17	»	6.684 17	»	824 17	6.684 17	»	
	900 00	931 83	»	931 83	»	31 83	931 83	»	
	100 00	»	»	»	100 00	»	»	»	
	7.700 00	8.396 00	»	8.396 00	160 00	856 00	8.396 00	»	
<b>ARTICLE 2. — MATÉRIEL</b>									
Renouvellement et entretien du matériel et du mobilier de l'Hôpital indigène.	500 00	»	346 97	346 97	153 03	»	346 97	»	
Achat de médicaments, instruments et divers pour Fort-Bayard et les postes.	3.000 00	»	2.189 22	2.189 22	810 78	»	2.189 22	»	
Achat de désinfectants, sérums, vaccins et quinine d'Etat.	1.200 00	»	577 50	577 50	622 50	»	577 50	»	
Nourriture, des malades (chauffage et éclairage).	1.200 00	»	1.643 58	1.643 58	»	443 58	1.643 58	»	
Entretien et fonctionnement du Clayton et du stérilisateur.	250 00	»	169 20	169 20	80 80	»	169 20	»	
Achat d'ouvrages techniques, publications et fournitures de bureau	150 00	»	6 95	6 95	143 05	»	6 95	»	
Remboursement au budget colonial et aux budgets locaux des frais d'hospitalisation du personnel européen et indigène	500 00	650 84	»	650 84	»	150 84	650 84	»	
	6.800 00	650 84	4.933 26	4.933 26	1.810 16	594 42	5.584 26	»	
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos	mémoire	46 57	»	46 57	»	46 57	46 57	»	
	»	46 57	»	46 57	»	46 57	46 57	»	
	14.500 00	9.093 41	4.933 26	14.026 83	1.910 16	1.496 99	14.026 83	»	
<b>Total des crédits du chapitre XVIII.</b>									
	14.500 00	9.093 41	4.933 26	14.026 83	1.910 16	1.496 99	14.026 83	»	
				473 17					

Dépassement par suite d'affectation au territoire d'un 3<sup>e</sup> médecin auxiliaire nécessaire en raison du développement des œuvres d'assistance.

Légers dépassements sur nourriture des malades indigents et sur les frais d'hospitalisation largement compensés par les économies sur les dépenses de médicaments, matériel, etc....  
Le boni sur sérums et vaccin concerne des régularisations non parvenues avant clôture de l'exercice.

Voir Annexe C.

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives	en plus	en moins			
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>CHAPITRE XIX</b>								
<b>ENSEIGNEMENT</b>								
<b>ARTICLE PREMIER. — PERSONNEL EUROPÉEN</b>								
1 Inspecteur des écoles . . . . .	9.000 fr 00							
1 Professeur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7.000 00							
	16.000 00	2.000 00	1.755 86	755 86	244 14	1.755 86		
Supplément colonial . . . . .		4.965 00	4.219 24	219 24	685 76	4.219 24		
Versements à la Caisse locale de retraite . . . . .	2.330 fr 00	295 00	93 66	93 66	201 34	93 66		
Indemnité de zone et majoration pour les membres de la famille . . . . .								
Indemnité au Directeur du collège « Albert Sarraut » . . . . .		2.200 00	1.867 18	332 82		1.867 18		
Indemnité à une Dame européenne chargée d'un cours . . . . .								
Total de l'article premier. . . . .	9.400 00	7.935 94	7.935 94	1.464 06		7.935 94		Economies par suite du non emploi des crédits pour supplément colonial et indemnités de l'inspecteur des Ecoles en prolongation de congé et sur le taux élevé de la piastre pour les soldes en francs.
<b>ARTICLE 2. — PERSONNEL INDIGÈNE</b>								
<b>A. — Collège " Albert Sarraut "</b>								
1 Instituteur annamite de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	840 \$ 00							
1 Moniteur annamite de 7 <sup>e</sup> classe . . . . .	460 00							
1 Professeur chinois . . . . .	1.080 00							
1 Moniteur chinois . . . . .	780 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	660 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	600 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	540 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	360 00							
<b>B. — Ecole de Tchékam.</b>								
1 Professeur annamite de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	920 00							
1 Instituteur chinois . . . . .	540 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	480 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	420 00							
1 Moniteur chinois. . . . .	360 00							
2 Monitrices chinoises (360 \$ 00 × 2). . . . .	720 00							
1 Monitrice chinoise . . . . .	300 00							
1 Monitrice chinoise . . . . .	240 00							
<b>C. — Ecoles des Délégations.</b>								
2 Moniteurs chinois (300 \$ 00 × 2). . . . .	600 00							
7 Moniteurs chinois (210 00 × 7). . . . .	1.680 00							
	11.580 00	11.433 15	11.433 15	146 85		11.433 15		
Versements à la Caisse locale de retraite . . . . .	180 00	85 77	85 77	94 23		85 77		
Indemnité de cherté de vie au personnel annamite (180 \$ × 3). . . . .	540 00	659 00	659 00		119 00	659 00		
Indemnité à un moniteur surveillant des études . . . . .	120 00	94 33	94 33	25 67		94 33		
Indemnité à un professeur de gymnastique . . . . .	120 00			120 00				
Indemnité au professeur chargé de la direction de l'école de Tchékam . . . . .	240 00	240 00	240 00			240 00		
Salaires du planton (216 \$ 00) et des coolies (1 à 144 \$ 00 et 3 à 120 \$ 00). . . . .	720 00	624 92	624 92	95 08		624 92		
Total de l'article 2. . . . .	13.500 000	13.137 17	13.137 17	481 83	119 00	13.137 17		Boni par suite d'incomplets dans le personnel subalterne indigène pendant la première partie de l'exercice et sur indemnités non acquises.
A reporter. . . . .	22.900 00	21.073 11	21.073 11	1.945 89	119 00	21.073 11		



NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		TOTAL	DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives		en plus	en moins			
		piastres	piastres		piastres	piastres			
Report. . . . .	22.900 00	21.073 11	»	21.073 11	1.945 89	119 00	21.073 11	»	
<b>ARTICLE 3. — MATÉRIEL</b>									
Fournitures scolaires, prix, fournitures de bureau et abonnements. . . . .	1.000 00	»	647	647 70	352 30	»	647 70	»	Economies sur dépenses de matériel et mobilier fait en cession et sur le peu de bourse accordées en 1925.
Achat et entretien du matériel et du mobilier scolaire. . . . .	400 00	»	5	5 35	394 65	»	5 35	»	
Eclairage, chauffage et hygiène . . . . .	200 00	»	117	117 67	82 33	»	117 67	»	
Secours et bourses scolaires . . . . .	500 00	274 67	»	274 67	225 33	»	274 67	»	
TOTAL de l'article 3. . . . .	2.100 00	274 67	770	2.045 39	1.054 61	»	1.045 39	»	
<b>ARTICLE 4. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>									
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	584 07	»	584 07	»	584 07	584 07	»	Voir Annexe C.
TOTAL de l'article 4. . . . .	»	584 07	»	584 07	»	584 07	584 07	»	
TOTAL des crédits du Chapitre XIX. . . . .	25.000 00	21.931 85	770	22.702 57	3.000 50	703 07	22.702 57	»	
					Disponible 2.297 43				

NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs	DÉPENSES LIQUIDÉES		DIFFÉRENCE des crédits comparés aux dépenses	PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives				
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>TITRE V</b>							
<b>Dépenses d'ordre</b>							
<b>CRÉDIT PROVISIONNEL</b>							
<b>ARTICLE PREMIER. — CRÉDIT PROVISIONNEL</b>							
Crédit provisionnel pour parer à l'augmentation nette des dépenses résultant de l'abaissement du taux budgétaire . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article premier. . . . .	»	»	»	»	»	»	
<b>ARTICLE 2. — COMPTE DE CHANGE</b>							
Compte de change. . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 2. . . . .	»	»	»	»	»	»	
<b>ARTICLE 3. — DÉPENSES DES EXERCICES CLOS</b>							
Dépenses des exercices clos . . . . .	mémoire	»	»	»	»	»	
TOTAL de l'article 3. . . . .	»	»	»	»	»	»	
TOTAL des crédits du Chapitre XX. . . . .	»	»	»	»	»	»	





CHAPITRES	NOMENCLATURE DES DÉPENSES	CREDITS résultant du budget rectificatif et des actes postérieurs		DÉPENSES LIQUIDÉES		DIFFÉRENCE entre les crédits budgétaires et les dépenses ordonnancées		PAIEMENTS effectués par chapitre	RESTE à payer	OBSERVATIONS
		obligatoires	facultatives	obligatoires	facultatives	En plus	En moins			
		piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
<b>DÉPENSES</b>										
<b>RÉCAPITULATION GÉNÉRALE</b>										
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES</b>										
<b>Titre premier. — Dépenses politiques et d'Administration générale.</b>										
I	Administration du Territoire (Personnel)	74.700 00	69.965 80	»	»	»	4.734 20	69.965 80	»	
II	Administration du Territoire (Matériel)	13.700 00	27 22	11.477	1.604 46	»	2.195 54	11.504 46	»	
III	Justice de paix	9.200 00	6.753 97	247	1.001 05	»	2.198 95	7.001 05	»	
IV	Police et Prison	69.200 00	28.243 11	24.914	3.157 76	»	16.042 24	53.157 76	»	
V	Gendarmerie	8.000 00	3.338 55	8	337 20	»	4.652 80	3.347 20	»	
VI	Garde indigène.	122.700 00	101.057 12	16.074	1.131 93	»	5.568 07	117.131 93	»	
VII	Transports	20.000 00	8.391 40	8.036	327 46	»	3.572 54	16.427 46	»	
VIII	Dépenses diverses.	22.900 00	17.401 89	151	1.556 64	»	5.343 36	17.556 64	»	
IX	Dépenses accidentelles et imprévues.	1.400 00	500 00	785	1.285 19	»	114 81	1.285 19	»	
<b>Titre II. — Dépenses des Services financiers.</b>										
X	Trésorerie	13.000 00	10.635 41	176	1.812 22	»	2.187 78	10.812 22	»	
<b>Titre III. — Dépenses d'intérêt économique.</b>										
XI	Cadastre	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
XII	Travaux publics (Personnel)	21.000 00	17.005 15	»	1.005 15	»	3.994 85	17.005 15	»	
XIII	Travaux publics (Travaux neufs et grosses réparations)	62.000 00	»	61.331	668 06	»	68 94	61.931 06	»	
XIV	Travaux publics (Entretien)	33.900 00	»	32.468	438 74	»	1.431 26	32.468 74	»	
XV	Travaux publics (Voirie).	7.600 00	»	7.534	66 05	»	65 95	7.534 05	»	
XVI	Services maritimes	9.800 00	4.426 18	4.848	1.274 55	»	525 45	9.274 55	»	
XVII	Ville de Fort-Bayard	11.400 00	5 582 77	4.349	1.932 64	»	1.467 36	9.932 64	»	
<b>Titre IV. — Dépenses d'intérêt social.</b>										
XVIII	Services sanitaires et médicaux	14.500 00	9.093 41	4.033	1.026 83	»	473 17	14.026 83	»	
XIX	Enseignement	25.000 00	21.931 85	770	2.702 57	»	2.297 43	22.702 57	»	
<b>Titre V. — Dépenses d'ordre</b>										
XX	Crédit provisionnel	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
XXI	Dépenses d'ordre	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
<b>2<sup>e</sup> SECTION. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES</b>										
XXII	Dépenses extraordinaires	mémoire	»	»	»	»	»	»	»	
<b>Total général des dépenses</b>		<b>540.000 00</b>	<b>304.353 83</b>	<b>178.711</b>	<b>3.065 30</b>	»	<b>56.934 70</b>	<b>483.065 30</b>	»	



# COMPARAISON GÉNÉRALE ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES

---

RECETTES. . . . .	594.257 \$ 84
DÉPENSES: . . . . .	483.065 30
<b>Excédent des recettes sur les dépenses. . . . .</b>	<b>111.192 \$ 54</b>

Arrêté en Commission permanente du Conseil de Gouvernement le présent compte de développement de l'exercice 1925, en **recettes** à la somme de : *Cinq cent quatre-vingt quatorze mille, deux cent cinquante-sept piastres quatre-vingt quatre cents*; et en **dépenses** à la somme de : *Quatre cent quatre-vingt trois mille, soixante-cinq piastres, trente cents* d'où il ressort un **excédent** de recettes sur les dépenses de : *Cent onze mille, cent quatre-vingt-douze piastres cinquante quatre cents* versé à la Caisse de réserve du Budget général.

N° 501 b.

Saigon, le 23 septembre 1926.

*Le Gouverneur général de l'Indochine,*

VARENNE.

Certifié exact et conforme à mes écritures.

*P. Le Trésorier général de l'Indochine,*

TOUSTOU.

N° 8813.

Visé au Contrôle financier,

Hanoi, le 24 août 1926.

NORÈS.





## DÉTAIL DES DÉPENSES IMPRÉVUES

NUMEROS des mandats	DATES des émissions	NOMS ET QUALITÉS des parties prenantes	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT des mandats
				piastres
144	24 fév. 1925	Boucheron, chef de Poste à Potsi.	Remboursement d'avances faites pour primes de destruction de bêtes nuisibles en février 1925	12 00
205	7 mars 1925	Gafforj, chef de Poste à Potao.	Prime accordée pour capture d'un tigre (arrêté local n° 39 du 5 mars 1925)	25 00
549	19 mai 1925	R. P. Cellard à Fort-Bayard.	Secours accordé à la mission catholique suivant arrêté n° 58 du 26 mars 1925.	500 00
1149	10 sept. 1925	Le Payeur à Fort-Bayard.	Régularisation de l'ordre de paiement n° 39 pour remboursement au budget colonial de la valeur des outils perdus par la 10 <sup>e</sup> compagnie du 9 <sup>e</sup> colonial au cours d'un incendie	2 38
1511	26 nov. 1925	Boucheron, chef de Poste à Potsi.	Remboursement d'avances faites pour primes de destruction de bêtes nuisibles en novembre 1925	3 00
1690	26 déc. 1926	Boucheron, chef de Poste à Fort-Bayard.	Remboursement d'avances faites pour primes de destruction de bêtes nuisibles en novembre 1925	12 00
131	20 mai 1926	Le Trésorier général de l'Indochine.	Régularisation de l'ordre de paiement n° 1/145 pour fourniture de matériel d'incendie faite par M. A. Campi en décembre 1925	730 81
			Total des dépenses imprévues.	1.285 19



# Annexe A

---

**Situation du passif exigible du Territoire  
au 31 mai 1926**



SITUATION DU PASSIF EXIGIBLE DU TERRITOIRE AU 31 MAI 1926

DÉSIGNATION des services	NOMS des parties prenantes	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT		OBSERVATIONS		
			en francs	en piastres			
CHAPITRE I Administration du Territoire (Per- sonnel).	Mme B. de la Brosse Paris.	Exercice 1922.					
		Délégation de solde du 9 fé- vrier au dernier mai 1922	2.600 00	»			
		Total. . . . .	2.600 00	»			
			Exercice 1923.				
			Solde et accessoires acquis du 1er septembre au 18 décembre 1923. . . . .	14.958 00	»		
			Rappel de solde et supplé- ment colonial du 6 avril au dernier décembre 1923	»	292 22	liquidée en 1926	
			Rappel de solde en 1923 (du 6 avril au 31 août). . . . .	»	17 08		
			Totaux. . . . .	14.958 00	309 30		
			Exercice 1924.				
			Rappel de solde et supplé- ment colonial du 1er jan- vier au 3 février. . . . .	»	36 67		
			Mme Quesnel à Libourne Délégation de solde en fé- vrier et mars 1924. . . . .	»	154 68		
			M. Quillemain, adminis- trateur de 3 <sup>e</sup> classe des Services civils. Solde et accessoires acquis du 1 <sup>er</sup> février au dernier avril 1924 . . . . .	»	338 53		
			M. Quillemain, adminis- trateur de 3 <sup>e</sup> classe des Services civils. Solde et accessoires acquis du 1 <sup>er</sup> juin au 17 septem- bre 1924. . . . .	»	422 44		
			Totaux . . . . .	»	952 32		
			Exercice 1925.				
M. Moinardeau, agent contractuel des Servi- ces civils à Vix. Solde et accessoires acquis du 1 <sup>er</sup> août au 14 octobre 1925 . . . . .			»	119 72			
M. Quesnel à Libourne. Délégation de solde en sep- tembre et octobre 1925. . . . .			»	90 35			
— Délégation de solde en no- vembre et décembre. . . . .			1.583 33	»			
M. B. de la Brosse à Ver- sailles. Délégation de solde en dé- cembre 1925. . . . .			1.558 33	»			
M. Quesnel, adminis- trateur de 1 <sup>er</sup> classe des Services civils. Solde et accessoires acquis du 8 au dernier décembre 1925. . . . .			580 50	357 03			
Caisse locale de retraite. Constructions budgétaires prises en charge en dé- cembre 1925. . . . .			»	94 04			
				Totaux. . . . .	3.722 16	661 14	

DÉSIGNATION des services	NOMS des parties prenantes	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT		OBSERVATIONS
			en francs	en piastres	
CHAPITRE II Administration du Territoire (Ma- tériel).		Néant	»	»	
		Exercice 1921.			
CHAPITRE III Justice de paix.	M. de Gentile juge de paix compétence étén- due	Solde de traversée de congé et accessoires acquis du 10 avril au 31 décembre 1921 . . . . .	8.810 00	»	
		Total. . . . .	8.810 00	»	
		Exercice 1922.			
	M. de Gentile. . . . .	Solde de congé, de traversée et accessoires acquis du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1922	6.400 00	»	
		Total. . . . .	6.100 00	»	
Caisse locale de retraite.		Exercice 1925.			
		Contributions budgétaires prises en charge en dé- cembre 1925. . . . .	»	26 85	Liquidée » 1926.
		Total. . . . .	»	26 85	
CHAPITRE IV Police et prison.	Pénitencier de la Guyane	Exercice 1923			
		Nourriture et entretien de 123 forçats pendant l'année 1923 . . . . .	»	19.018 12	
		Total. . . . .	»	19.018 12	
		Exercice 1924.			
		Nourriture et entretien de 120 forçats pendant l'an- née 1924. . . . .	288.000 00	»	
		Total. . . . .	288.000 00	»	
		Exercice 1925.			
		Nourriture et entretien de 120 forçats pendant l'an- née 1925 . . . . .	288.000 00	»	
		Total. . . . .	288.000 00	»	
CHAPITRE V Gendarmerie.	Budget local du Tonkin.	Exercice 1925.			
		Quote part des dépenses incombant au budget du territoire pour solde, ac- cessoires et abondement de solde du personnel eu- ropéen de la Gendarmerie pendant les 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> tri- mestre 1925. . . . .	»	4 184 53	
		Total. . . . .	»	4 184 53	

DÉSIGNATION des services	NOMS des parties prenantes	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT		OBSERVATIONS	
			en francs	en piastres		
CHAPITRE VI Garde indigène.	M. François, garde principal de 3 <sup>e</sup> classe.	Exercice 1922.				
		Solde de traversée et accessoires acquis du 16 novembre au dernier décembre 1922. . . . .	643 00	»		
		Total. . . . .	643 00	»		
	M. François, garde principal de 3 <sup>e</sup> classe.	Exercice 1923.				
		Solde de congé et accessoires acquis du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier mai 1923 . . . . .	2.675 00	»		
		Rappel de différence de solde du 6 avril au dernier décembre 1923. . . . .	»	24 58	Liquidée en 1926.	
	M. Gavinet, garde principal de 2 <sup>e</sup> classe.	Rappel de différence de solde et supplément colonial du 6 avril au dernier décembre 1923. . . . .	»	143 4	5	—
	M. Gafforj, sous-inspecteur de 3 <sup>e</sup> classe.	Solde de congé et accessoires acquis en janvier 1923	600 00	»		
	Total. . . . .	3.275 00	168 12			
	M. François, garde principal de 3 <sup>e</sup> classe.	Exercice 1924.				
		Rappel de différence de solde du 1 <sup>er</sup> janvier au 8 février 1924 . . . . .	»	5 46		—
		Rappel de différence de solde et supplément colonial du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1924. . . . .	»	195 00		—
	Total. . . . .	»	200 46			
	M. Gavinet, garde principal de 2 <sup>e</sup> classe.	Exercice 1925.				
		Solde de congé et accessoires acquis en septembre et octobre 1925. . . . .	»	70 97		—
Solde de congé et accessoires acquis du 1 <sup>er</sup> au 25 novembre 1925. . . . .		»	26 84		—	
Solde de congé et accessoires acquis du 3 octobre au 30 novembre 1925 . . . . .		»	102 07		—	
Solde de congé et accessoire acquis en décembre 1925 . . . . .		965 84	»			
Contributions budgétaires prises en charge par le Trésor en décembre 1925. . . . .		»	211 46			
Total. . . . .		965 84	411 34			

DÉSIGNATION des services	NOMS des parties prenantes	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT		OBSERVATIONS
			en francs	en piastres	
CHAPITRE VII Transports.	Chargeurs Réunis . . . . .	Exercice 1921.			
		Frais de transport de M. Brunet de Marseille à Haiphong en mars 1921 . . . . .	5.820 00	»	
		Frais de transport de M. Imbert de Marseille à Haiphong en mars 1921 . . . . .	5.820 00	»	
	Compagnie générale transatlantique.	Frais de transport de M. de Gentile de Bordeaux à Fort de France en juin 1921 . . . . .	1.125 00	»	
		Transits maritimes . . . . .	Frais de transport de Mme et M <sup>lle</sup> Moinardeau de Marseille à Saigon en juillet 1921 . . . . .	9 500 00	»
	Messageries maritimes . . . . .	Frais de transport de M. Bourgeois de Marseille à Saigon en septembre 1921. . . . .	4.250 00	»	
		Total. . . . .	26.515 00	»	
	Cie générale Transatlantique.	Exercice 1922.			
		Frais de transport de Fort de France à Bordeaux de M. et M <sup>me</sup> de Gentile en mai 1922 . . . . .	2.250 00	»	
	Total. . . . .	2.250 00	»		
	Messageries maritimes . . . . .	Exercice 1925.			
		Frais de transport de M. Fanniéro de Marseille à Haiphong en septembre 1923 . . . . .	2.250 00	»	
		Total. . . . .	2.250 00	»	
	—	Exercice 1924.			
		Frais de transport de M. M <sup>me</sup> Petit et leurs enfants de Marseille à Saigon en décembre 1924 . . . . .	16.000 00	»	
Total. . . . .		16.000 00	»		
—	Exercice 1925				
	Frais de transport de M. M <sup>me</sup> Carré de Hongkong à Marseille en mars 1925 . . . . .	»	812 39	Liquidée en 1926	
	Frais de transport de M. et M <sup>me</sup> Fréminet de Hongkong à Marseille en mai 1925 . . . . .	»	884 34		
	Frais de transport de M. et M <sup>me</sup> Lagarde et 2 enfants de Haiphong à Marseille . . . . .	16.500 00	»		
	Frais de transport de M. et M <sup>me</sup> Carré de Marseille à Saigon en décembre 1925 . . . . .	10.600 00	»		
	Frais de transport de M. Gavinet de Marseille à Saigon en décembre 1925 . . . . .	3.250 00	»		
	Total. . . . .	30.350 00	1.696 73		

DÉSIGNATION des services	NOMS des parties prenantes	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT		OBSERVATIONS
			en francs	en piastres	
CHAPITRE VIII Dépenses diverses		Néant	»	»	
CHAPITRE IX Dépenses imprévues.		Néant	»	»	
CHAPITRE X Trésorerie.	M. Petit, payeur de 4 <sup>e</sup> classe.	Exercice 1923.			
		Rappel de différence de solde et de supplément colonial du 6 avril au 31 décembre 1923. . . . .	»	596 25	Liquidée en 1926.
		Total. . . . .	»	596 25	
		Exercice 1924.			
	M. Petit, payeur de 4 <sup>e</sup> classe.	Rappel de différence de solde et de supplément colonial du 1 <sup>er</sup> janvier au 9 février 1924. . . . .	»	56 87	-
	M. Daspect, payeur de 1 <sup>re</sup> classe.	Rappel de différence de solde et de supplément colonial du 26 août et 31 décembre 1924. . . . .	»	179 03	-
		Total. . . . .	»	235 90	
		Exercice 1925.			
	M <sup>e</sup> Daspect, à Nîmes. . .	Délégation de solde des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1925	»	170 21	-
		Délégation de solde du mois de décembre 1925. . . .	700 00	»	
	Caisse locale de retraite.	Contributions budgétaires prises en charge en décembre 1925. . . . .	»	41 25	
		Total. . . . .	700 00	211 46	
CHAPITRE XI Cadastre.		Néant	»	»	
		Exercice 1924.			
CHAPITRE XII Travaux publics (Personnel).	M. Rigal, surveillant principal de classe exceptionnelle. . . . .	Indemnité de séjour en France du 29 juillet au 31 décembre 1924 inclus. . .	»	31 16	-
		Total. . . . .	»	31 16	
		Exercice 1925.			
	M. Rigal, surveillant principal.	Solde et accessoires de congé acquis en septembre 1925. . . . .	»	46 88	-
	M. Rigal, surveillant principal.	Solde de congé et accessoires acquis d'octobre à décembre 1925. . . . .	2.180 00	»	
	Caisse locale de retraite	Contributions budgétaires prises en charge en décembre 1925. . . . .	»	50 77	-
		Total. . . . .	2.180 00	97 65	

DÉSIGNATION des services	NOMS des parties prenantes	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT		OBSERVATIONS
			en francs	en piastres	
CHAPITRE XIII à XVI inclus Travaux publics et Services maritimes.		Néant	»	»	
CHAPITRE XVII Ville et Fort- Bayard.		Néant	»	»	
		Exercice 1925.			
CHAPITRE XVIII Services sani- taires et médi- caux.	Institut vaccino-gène Ha- noi.	Cession de sérums et vac- cins en février et mars 1926. . . . .	»	762 50	
		Total. . . . .	»	762 50	
		Exercice 1924.			
CHAPITRE XIX Enseignement.	M. Imbert, inspecteur des écoles.	Rappel de différence de sol- de et de supplément colo- nial du 1 <sup>er</sup> janvier au 3 avril 1924. . . . .	»	109 79	Liquidée en 1926.
		Total. . . . .	»	109 79	
		Exercice 1925.			
	M. Imbert, inspecteur des écoles.	Solde de congé et accessoi- res acquis en septembre et octobre 1925. . . . .	»	83 82	-
	M. Imbert, inspecteur des écoles.	Solde de congé et accessoi- res acquis en novembre et décembre 1925. . . . .	1.405 00	»	
	M. Carré, professeur de 1 <sup>re</sup> classe.	Solde de congé et accessoi- res acquis du 1 <sup>er</sup> octobre au 19 novembre 1925 in- clus. . . . .	»	120 03	-
	Caisse locale de retraite	Contributions budgétaires prise en charge en dé- cembre 1925. . . . .	»	24 77	-
		Total. . . . .	1.405 00	228 67	
CHAPITRE XX Crédit provision- nel.		Néant	»	»	
CHAPITRE XXI Dépense d'ordre.		Néant	»	»	
CHAPITRE XXII Dépenses extraor- dinaires.		Néant	»	»	

CHAPITRES	EXERCICE 1921		EXERCICE 1922		EXERCICE 1923		EXERCICE 1924		EXERCICE 1925		TOTAUX		OBSERVATIONS
	en francs	en piastres	en francs	en piastres	en francs	en piastres	en francs	en piastres	en francs	en piastres	en francs	en piastres	
I . . . . .	»	»	2.600 00	»	14.958 00	309 »	»	952 32	3.722 16	661 14	21.280 16	1.922 76	
II . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
III . . . . .	8.810 00	»	6.100 00	»	»	»	»	»	»	26 85	14.910 00	26 85	
IV . . . . .	»	»	»	»	»	19.018 »	88.000 00	»	288.000 00	»	576.000 00	19 018 12	
V . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.184 53	»	4.184 53	
VI . . . . .	»	»	643 00	»	3.275 00	168 »	»	200 46	965 84	411 34	4.883 84	779 92	
VII . . . . .	26.515 00	»	2.250 00	»	2.250 00	»	16.000 00	»	30.350 00	1.696 73	77.365 00	1.696 73	
VIII . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
IX . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
X . . . . .	»	»	»	»	»	596 »	»	235 90	700 00	211 46	700 00	1.043 61	
XI . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XII . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	31 16	2.180 00	97 65	2.180 00	128 81	
XIII . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XIV . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XV . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XVI . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XVII . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	762 50	»	762 50	
XVIII . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XIX . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	109 79	1.405 00	228 67	1.405 00	338 46	
XX . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XXI . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
XXII . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux . . . . .	35.525 00	»	11.593 00	»	20.483 00	20.091 »	84.000 00	1.529 63	327.323 00	8.280 87	698.724 00	29.902 29	

Nota. — La somme de 698.724 fr. 00 représente les dépenses dont les transmissions ne sont pas parvenues pour régularisation. La somme de 29.902 \$ 29 représente les dépenses transmises et régularisés sur l'exercice 1926 (Dépenses des exercices de juillet 1926).





## Annexe B

---

### **Développement des recettes des exercices antérieurs recouverts au cours de l'exercice 1925**

---

NOMENCLATURE DES RECETTES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES RECETTES
<b>Exercice 1924.</b>		
<b>CHAPITRE VIII</b>		
Ordre de recette n° 98 du 17 avril 1925.	25 94	Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi : Remboursement de la différence indûment perçu par la Caisse locale de retraites sur contribution budgétaire afférente aux retenues de 10 % prises en charge en juin 1924.
Ordre de recette n° 99 —	7 58	Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi : Remboursement de la différence indûment perçu par la Caisse locale de retraites sur contribution budgétaire afférente aux retenues de 10 % prises en charge en juin 1924.
Ordre de recette n° 100 —	15 50	Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi : Remboursement de la différence indûment perçu par la Caisse locale de retraites sur contribution budgétaire afférente aux retenues de 10 % prises en charge en juin 1924.
Ordre de recette n° 110 —	7 02	Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi : Remboursement de la différence indûment perçu par la Caisse locale de retraites sur contribution budgétaire afférente aux retenues de 10 % prises en charge en juin 1924.
Ordre de recette n° 102 —	0 68	Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi : Remboursement de la différence indûment perçu par la Caisse locale de retraites sur contribution budgétaire afférente aux retenues de 10 % prises en charge en juin 1924.
Ordre de recette n° 103 du 17 avril 1925.	56 00	M. Omère, commis greffier principal : Remboursement de la différence du prix des passages entre Marseille Haiphong et Marseille Saïgon de M. et M <sup>me</sup> Omère en janvier 1924.
Ordre de recette n° 127 du 11 mai 1925 .	29 21	M. Duvernoy, administrateur-adjoint : Trop perçu sur rappel différence du solde en 11.000 fr. et 12.000 fr. du 17 septembre au dernier décembre 1924.
Ordre de recette n° 128 du 11 mai 1925 .	165 16	Budget local de l'Annam : Remboursement au budget de K. T. W. d'une avance de deux mois de solde de présence faite à M. Petit, Payeur de 4 <sup>e</sup> classe par le service colonial de Marseille en novembre 1924.
Ordre de recette n° 172 du 23 juin 1925 .	75 35	Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi : Remboursement de la différence indûment perçu par la C.L.R. sur contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5% prises en charge en septembre et novembre 1924.
Ordre de recette n° 296 du 15 octobre 1925	55 96	Le Payeur à Fort-Bayard : Remboursement de l'avance sur pension faite à M. Gaillard, garde principal retraité du 15 septembre au 31 décembre 1924
Total. . . . .	438 40	

## RÉCAPITULATION

DÉSIGNATION DU CHAPITRE	EXERCICES					TOTAUX par chapitre
	1920	1921	1922	1923	1924	
<b>CHAPITRE VIII</b>						
Recettes des exercices clos . . . . .	»	»	»	»	438 40	438 40
Totaux. . . . .	»	»	»	»	438 40	438 40

## Annexe C

---

**Développement des dépenses des exercices clos  
payées au cours de l'exercice 1925**

---

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
	piastres	
<b>CHAPITRE I</b>		
<i>Administration du territoire.</i>		
(Personnel)		
<b>Exercice 1919.</b>		
		M. le Trésorier payeur de la Cochinchine, Saigon.
		Remboursement au budget de la Cochinchine du montant de l'avance de 3 mois de solde, (12 <sup>e</sup> transmission 1918), faite à M. Krautheimer, administrateur des Services civils dont la reprise a été effectuée par le budget de Kouang-tchéouwan en 1919. . . . .
		363 64
		M. le Payeur à Fort-Bayard.
		Régularisation de l'ordre de paiement n° 6297 à Marseille (8 <sup>e</sup> transmission 1924), pour remboursement à M. Violla, administrateur de 3 <sup>e</sup> classe du montant d'une retenue effectuée 2 fois 6 % sur différence de solde entre 6.500 et 14.000 fr. du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 août 1919 . . . . .
		9 10
Total de l'exercice 1919.	372 74	<u>372 74</u>
<b>Exercice 1921.</b>		
		M. le Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi.
		Retenues de 5 % et contributions budgétaires afférentes à la solde de M. Bourgeois en 1921. . . . .
		42 01
Total de l'exercice 1921 .	42 01	<u>42 01</u>
<b>Exercice 1922.</b>		
		M. le Payeur à Fort-Bayard.
		Régularisation de l'ordre de paiement n° 28 émis à Hanoi pour rappel de différence de solde entre 18.000 et 19.000 fr. provenant de majoration de temps passé dans les postes classés malsains et de supplément colonial correspondant acquis par M. Krautheimer, administrateur de 1 <sup>re</sup> classe des Services civils pendant l'année 1922. . . . .
		158 03
Total de l'exercice 1922.	158 03	<u>158 03</u>
<b>Exercice 1923.</b>		
		M. Lacombe, secrétaire de Police à Cholon.
		Rappel de supplément colonial acquis du 6 avril au 30 août 1923 . . . . .
		159 10
		M. le Trésorier général de l'Indochine à Hanoi.
		Régularisation de paiements faits par le Caissier payeur central à Paris (8 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> transmission 1923), pour délégation de solde et accessoires acquis par le personnel européen du Territoire du 1 <sup>er</sup> mai au dernier octobre 1923 . . . . .
		872 98
		M. le Trésorier général de l'Indochine à Hanoi.
		Régularisation des paiements faits par le Caissier payeur central à Paris (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> transmission 1924), pour délégation de solde, solde et accessoires acquis par le personnel européen du Territoire en octobre et novembre 1923. . . . .
		344 45
		M. Hourie, commis du Territoire.
		Rappel de solde acquis du 6 avril au dernier décembre 1923 inclus. . . . .
		32 47
		M. le Caissier comptable de la Caisse locale de retraite.
		Retenue du 1 <sup>er</sup> douzième d'augmentation sur rappel de solde de M. Hourie du 6 octobre au dernier décembre 1923 . . . . .
		10 56
<b>A reporter. . .</b>	»	<u>1.419 56</u>

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
Report. . . . .	piastres »	1.419 56
<b>CHAPITRE I (suite)</b> <b>Exercice 1923 (suite)</b>		M. le Trésorier général de l'Indochine à Hanoi. Régularisation des ordres de paiement n° 13.515 et 13.845 émis à Marseille (3 <sup>e</sup> transmission 1924), pour délégation de solde, solde et accessoires acquis par le personnel européen du Territoire en décembre 1923 . . . . .
Total de l'exercice 1923.	1.635 71	216 15 <hr/> 1.635 71
<b>Exercice 1924.</b>		M. le Trésorier général de l'Indochine à Hanoi. Régularisation des ordres de paiement n° 533 et 829 émis à Marseille (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> transmissions 1924), pour délégation de solde, solde et accessoires acquis par le personnel européen du Territoire en janvier 1924 . . . . .
Total de l'exercice 1924.	1.434 48	218 33  M. le Payeur à Fort-Bayard Régularisation de l'ordre de paiement n° 136 émis à Hanoi pour remboursement à la C. L. R. des retenues pour cause de congé de convalescence de M. Hourie du 16 août 1923 au 26 mars 1924 inclus . . . . .
<b>CHAPITRE II</b> <i>administration du territoire.</i> <i>(Matériel)</i> <b>Exercice 1921.</b>		206 35  M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation des ordres de paiement pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % prises en charge par le Trésor en septembre, octobre et novembre 1924 . . . . .
Total de l'exercice 1921.	2 22	259 01  M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation des ordres de paiement n° 12.469 et 12.776 émis à Marseille (2 <sup>e</sup> transmission 1925) pour délégation de solde, solde et accessoires acquis par le personnel européen du Territoire en novembre 1924 . . . . .
<b>Exercice 1923.</b>		192 83  M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation des ordres de paiements n° 13819 et 13904 émis à Marseille (3 <sup>e</sup> transmission 1925) pour délégation de solde, solde et accessoires acquis par le personnel européen du Territoire en décembre 1924 . . . . .
Total de l'exercice 1923.	25 00	187 58  M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation d'ordre de paiement pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % et 10 % prises en charge par le Trésor en décembre 1924. . . . .
		103 39  M. Hourie, cemis du Territoire à Fort-Bayard. Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1924 inclus . . . . .
		266 99 <hr/> 1.434 48  M. le Trésorier général de l'Indochine à Hanoi. Remboursement au Budget général du montant d'un abonnement à la Gazette coloniale en 1921 . . . . .
		2 22 <hr/> 2 22  La Banque de l'Indochine à Haiphong. Remboursement d'une avance faite en juillet 1923 pour paiement d'un abonnement au Hongkong Daily Press servi à la Bibliothèque du Territoire en 1923 . . . . .
		25 00 <hr/> 25 00

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
	piastres	
<b>CHAPITRE III</b> <i>Justice de Paix.</i> <b>Exercice 1923.</b>		M. Omère, commis greffier principal à Vientiane. Rappel de solde de présence acquise du 6 avril au dernier décembre 1923. . . . . 27 96
		M. le Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi. Retenue du 1 <sup>er</sup> douzième d'augmentation sur rappel solde de M. Omère du 6 avril 1923 . . . . . 2 46
Total de l'exercice 1923.	30 42	30 42
<b>Exercice 1924.</b>		
		M. Omère, commis greffier à Vientiane. Rappel de solde de présence acquis du 1 <sup>er</sup> au 10 janvier 1924 inclus. . . . . 11 48
		M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation d'ordres de paiement pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 0/0 prises en charge par le Trésor en septembre, octobre et novembre 1924 . . . . . 47 13
		M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation d'ordres de paiement pour contribution budgétaires afférentes aux retenues de 5 0/0 et 10 0/0 prises en charge en décembre 1924 . . . . . 12 29
Total de l'exercice 1924.	70 90	70 90
<b>CHAPITRE IV</b> <i>Police et prison.</i> <b>Exercice 1922.</b>		Le Trésorier payeur de la Cochinchine à Saigon. Remboursement au Budget général de la part incombant au Territoire de Kouang-tchéou-wan dans les dépenses occasionnées par le transport des forçats à la Guyane en 1922. . . . . 2 69
Total de l'exercice 1922.	2 69	2 69
<b>CHAPITRE V</b> <i>Gendarmerie.</i> <b>Exercice 1924.</b>		M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation des ordres de paiement n <sup>os</sup> 28 et 29 émis à Hanoi pour remboursement au Budget du Tonkin de la part incombant au Territoire de Kouang-tchéou-wan dans les dépenses de solde, accessoires et abondement du personnel européen de la Gendarmerie pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1924. . . . . 1.222 91
Total de l'exercice 1924.	1.222 91	1.222 91
<b>CHAPITRE VI</b> <i>Garde indigène.</i> <b>Exercice 1920.</b>		M. le Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi. Contribution budgétaire et retenue sur solde de M. le Bourdonnec, sous-inspecteur de 1 <sup>re</sup> classe en 1920. . . . . 25 13
Total de l'exercice 1920.	25 13	25 13
<b>Exercice 1922.</b>		
		M. le Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi. Retenue sur demi-solde de congé accordé à M. Billiette, garde principal de 3 <sup>e</sup> classe en janvier 1922. . . . . 10 67
		M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation de l'ordre de paiement d'une pension acquise par le garde Thang-seng-Hing, retraité à Moncay (3 <sup>e</sup> trimestre 1922). . . . . 19 75
Total de l'exercice 1923.	30 42	30 42

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
	piastres	
<b>CHAPITRE VI (suite)</b> <i>Garde indigène.</i> <b>Exercice 1923.</b>		M. Vassal, sous-inspecteur de 3 <sup>e</sup> classe à Donghoï. . . . .
		Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au 12 juin 1923 inclus. . . . .
		83 \$ 50
		M. Mathonnière, garde principal de 2 <sup>e</sup> cl à Battambang.
		Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au dernier août 1923 inclus. . . . .
		89 81
		M. Lausent, garde principal de 1 <sup>re</sup> classe à Lao-kay. . . . .
		Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au 28 novembre 1923 inclus. . . . .
		21 54
		M. Poinard, sous-inspecteur de 2 <sup>e</sup> classe à Quang-yên
		Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au 2 novembre 1923 inclus . . . . .
		264 41
		M. Gafforj, sous-inspecteur de 1 <sup>re</sup> classe à Fort-Bayard.
	Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6/4 au dernier décembre 1923 inclus . . . . .	
	347 61	
	M. Boucheron, garde principal de 1 <sup>re</sup> cl. à Fort-Bayard.	
	Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au dernier décembre 1923 inclus. . . . .	
	175 65	
	M. Ferez, inspecteur principal à Kon-toun.	
	Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au dernier décembre 1923 inclus. . . . .	
	510 18	
	M. le Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi.	
	Retenues du douzième d'augmentation sur rappel de solde acquis par le personnel européen de la Garde indigène du 6 avril au 31-12-1923. . . . .	
	32 62	
	M. le Payeur à Fort-Bayard.	
	Régularisation de paiement de pension acquis par le garde Thang-seng-Hing à Moneay en 1923 . . . . .	
	79 00	
<b>Total de l'exercice 1923 .</b>	<b>1.604 32</b>	<b>1.604 32</b>
<b>Exercice 1924</b>		M. Ferez, inspecteur principal à Kontum.
		Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 1 <sup>er</sup> janvier au 26 février 1924 inclus . . . . .
		107 \$ 81
		M. le Payeur à Fort-Bayard.
		Régularisation de l'ordre de paiement n <sup>o</sup> 67 émis à Hanoi, pour rappel de solde et de supplément colonial acquis par M. Billiette, garde principal de 2 <sup>e</sup> et du 24 janvier au 11 mai 1924 inclus . . . . .
	70 80	
	M. le Payeur à Fort-Bayard.	
	Régularisation des ordres de paiement n <sup>o</sup> 3025 et 3157 émis à Paris (2 <sup>e</sup> trimestre 1925), pour fourniture de cartouches faite par la Société française de munitions à Paris en août 1924.	
	417 78	
	M. le Payeurs à Fort-Bayard.	
	Régularisation de l'ordre de paiement n <sup>o</sup> 87 émis à Hué pour remboursement de la quote part de pension acquise par le garde Truong-tam-Quy, en retraite au 15 juillet et 15 octobre 1924 . . . . .	
	10 60	

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
	piastres	
<b>CHAPITRE VI (suite)</b> <i>Garde indigène.</i> <b>Exercice 1924</b>		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de l'ordre de paiement pour pension acquise par le garde Thang-seng-Hing retraité à Moncay en 1924 . . . . . 79 \$ 00</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation d'ordre de paiement pour contribution budgétaires afférentes aux retenues de 5 % prises en charge par le Trésor de septembre à novembre 1924 . . . . . 77 12</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de paiements faits par le Caissier Payeur central à Paris (3<sup>e</sup> trimestre 1925) pour fournitures de cartouches et droits de statistiques faite à la garde indigène en 1924 . . . . . 45 48</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de l'ordre de paiement n° 37 émis à Hanoi pour remboursement de frais de transport sur le P. L. M; de 20 caisses de cartouches destinés à la garde indigène en 1924. . . . . 9 66</p> <p align="center">M. Gafforj, sous-inspecteur de 1<sup>re</sup> classe à Fort-Bayard.</p> <p>Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1924 . . . . . 242 02</p> <p align="center">M. Boucheron, garde principal de 1<sup>er</sup> cl. à Fort-Bayard.</p> <p>Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1924. . . . . 242 02</p> <p align="center">M. Lagarde, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe à Fort-Bayard.</p> <p>Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 27 juin au 31 décembre 1924 inclus. . . . . 242 28</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de la quote part de l'ordre de paiement n° 42 émis à Hanoi pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % et 10 % prises en charge en décembre 1924. . . . . 30 92</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de l'ordre de paiement n° 547 émis à Paris (5<sup>e</sup> transmission 1925) pour remboursement au Ministre de la guerre du reliquat d'une cession de cartouches faite en décembre 1924. . . . . 0 03</p>
Totat de l'exercice 1924.	1.575 52	<hr/> 1.575 52 <hr/>
<b>CHAPITRE VII</b> <i>Transports</i> <b>Exercice 1923.</b>		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de l'ordre de paiement n° 68 émis à Hanoi (6<sup>e</sup> transmission 1924) pour frais de transport du gendarme Merlin de Marseille à Haiphong en novembre 1923. . . . . 294 70</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de l'ordre de paiement n° 2 émis à Hanoi le 5 janvier 1925 (8<sup>e</sup> transmission 1924) pour frais de transport du garde principal Lausent et sa famille de Marseille à Haiphong en novembre 1923. . . . . 502 57</p>
		<hr/> 797 27 <hr/>



NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
	piastres	797 \$ 27
<b>CHAPITRE VII (suite)</b> <i>Transports.</i> <b>Exercice 1923.</b>		<p>M. le Trésorier général à Hanoi. Régularisation de l'ordre de paiement n° 12011 émis à Marseille pour frais de route acquis par M. Guillemain, administrateur de 3<sup>e</sup> classe en novembre 1923 . . . . .</p> <p align="right">15 00</p> <p>M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation de l'ordre de paiement n° 22 émis à Hanoi (12<sup>e</sup> transmission 1924) pour frais de transport de matériel de Marseille à Haiphong en novembre 1923 . . . . .</p> <p align="right">116 09</p>
Total de l'exercice 1923.	928 36	928 36
<b>Exercice 1924.</b>		<p>M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation de l'ordre de paiement n° 41 émis à Hanoi (1<sup>re</sup> transmission 1925) pour frais de transport de M. Hourie, commis du Territoire, sa femme et 2 enfants de Marseille à Haiphong en avril 1924. . . . .</p> <p align="right">1.718 77</p> <p>M. Savary, commis de 2<sup>e</sup> classe Trésor à Hanoi. Rappel d'indemnité de séjour à Fort-Bayard acquis du 1<sup>er</sup> avril au 14 septembre 1924. . . . .</p> <p align="right">136 00</p> <p>M. le Payeur à Fort-Bayard. * Régularisation des ordres de paiement n° 2179 et 2249 émis à Marseille (5<sup>e</sup> transmission 1925) pour frais de transport de M. et M. Guillemain, administrateur de 3<sup>e</sup> classe de Marseille à Saigon en septembre. . . . .</p> <p align="right">1.274 96</p> <p>M. le Payeur à Fort-Bayard, Régularisation de l'ordre de paiement n° 19 émis à Hanoi (11<sup>e</sup> transmission 1924 et 1<sup>re</sup> transmission 1925) pour frais de transport de M. Carrère, payeur, sa femme et son fils et transport de matériel de Marseille à Haiphong en 1924 . . . . .</p> <p align="right">1.295 57</p> <p>M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation de paiements faits par le Caissier payeur central à Paris (12<sup>e</sup> transmission 1924 et 2<sup>e</sup> transmission 1925) pour frais de transport de personnel et matériel effectué en 1924 par la Cie des Messageries maritimes.</p> <p align="right">1.604 74</p> <p>M. le Payeur à Fort-Bayard. Régularisation des ordres de paiements n° 25, 34, 38 et 39 émis à Hanoi pour frais de transport de personnel par la Cie des chemins de fer de l'Indochine de septembre à décembre 1924 . . . . .</p> <p align="right">32 14</p>
Total de l'exercice 1924.	6.062 18	6.062 18
<b>CHAPITRE VIII</b> <i>Dépenses diverses.</i>	Néant	
<b>CHAPITRE IX</b> <i>Dépenses imprévues.</i>	Néant	

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
	piastres	
<p align="center"><b>CHAPITRE X</b> <i>Trésorerie.</i> <b>Exercice 1923.</b></p>		<p align="center">M. Petit, payeur de 3<sup>e</sup> classe à Dalat.</p>
		<p>Rappel d'indemnités pour charges de famille acquise du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1923. . . . . 5 \$ 58</p>
		<p align="center">M. Petit, payeur de 3<sup>e</sup> classe à Dalat.</p>
		<p>Rappel de moins perçu sur indemnité pour charges de famille du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1923. . . . . 14 42</p>
<p>Total de l'exercice 1923.</p>	<p align="center">20 \$ 00</p>	<p align="right">20 00</p>
<p><b>Exercice 1924.</b></p>		<p align="center">M. le Caisster comptable de la C. L. R. à Hanoi.</p>
		<p>Retenue sur demi solde de congé de M. Carrère payeur de 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> trimestre 1924) . . . . . 132 90</p>
		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p>
		<p>Régularisation de l'ordre de paiement n° 30 émis à Hanoi pour contribution budgétaire afférente aux retenues de 10 % prises en charge en septembre 1924. . . . . 7 13</p>
		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Payard.</p>
		<p>Régularisation d'ordres de paiement émis à Hanoi pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % prises en charge de septembre à novembre 1924 . . . . . 32 12</p>
		<p align="center">M. Petit, payeur de 3<sup>e</sup> classe à Dalat.</p>
		<p>Rappel indemnité exceptionnelle allouée par arrêté ministérielle du 12 février 1925 acquise du 1<sup>er</sup> juillet au 19 novembre 1924 inclus . . . . . 16 09</p>
		<p align="center">M. Petit, payeur de 3<sup>e</sup> classe à Dalat.</p>
		<p>Rappel du moins perçu sur indemnité exceptionnelle ci-dessus acquis du 1<sup>er</sup> juillet 1924 au 19 novembre 1924 inclus . . . . . 12 38</p>
		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p>
		<p>Régularisation de l'ordre de paiement n° 13673 émis à Marseille (3<sup>e</sup> transmission 1925) pour délégation de solde de décembre 1924 faite par M. Daspect, payeur. . . . . 63 64</p>
		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p>
		<p>Régularisation de la quote paru de l'ordre de paiement n° 42 émis à Hanoi pour contribution budgétaire afférente aux retenues de 5 et 10 % prises en charge en décembre 1924. . . . . 16 81</p>
<p>Total de l'exercice 1924.</p>	<p align="center">281 07</p>	<p align="right">281 07</p>
<p><b>CHAPITRE XI</b></p>		
<p><i>Cadastre.</i></p>	<p align="center">Néant</p>	

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
Report. . . . .	piastres "	
<b>CHAPITRE XII</b> <i>Travaux publics.</i> (Personnel) <b>Exercice 1924.</b>		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> Régularisation de l'ordre de paiement n° 13127 émis à Marseille (2 <sup>e</sup> transmission 1925) pour solde et accessoires acquis par M. Rigal, surveillant principal en novembre 1924 . . . . . 80 \$ 37  <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> Régularisation de la quote part d'ordres de paiement émis à Hanoi pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % prises en charge en septembre, octobre et novembre 1924 . . . . . 23 01  <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> Régularisation de la quote part de l'ordre de paiement n° 42 émis à Hanoi pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % et 10 % prises en charge en décembre 1924. . . . . 17 07  <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> Régularisation de l'ordre de paiement n° 14225 émis à Marseille (4 <sup>e</sup> transmission 1925) pour solde et accessoires acquis par M. Rigal, surveillant principal des Travaux publics en décembre 1924. . . . . 71 67
<b>Total de l'exercice 1924.</b>	192 12	<hr/> 192 12
<b>CHAPITRE XIII</b> <i>Travaux publics.</i> (Travaux neufs)	Néant	
<b>CHAPITRE XIV</b> <i>Travaux publics</i> (Entretien)	Néant	
<b>CHAPITRE XV</b> <i>Travaux publics</i> (Voirie)	Néant	
<b>CHAPITRE XVI</b> <i>Services maritimes</i>	Néant	
<b>CHAPITRE XVII</b> <i>Ville de Fort-Bayard</i>	Néant	
<b>CHAPITRE XVIII</b> <i>Services sanitaires et médicaux.</i> <b>Exercice 1923.</b>		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> Régularisation de l'ordre de paiement n° 70 émis à Hanoi pour remboursement de frais de traitement de personnel à l'hôpital de chatelguyon en juin 1923. . . . . 46 57
<b>Total de l'exercice 1923.</b>	46 57	<hr/> 46 57

NOMENCLATURE des DÉPENSES	MONTANT	DÉTAIL SOMMAIRE DES DÉPENSES
<p>CHAPITRE XIX <i>Enseignement.</i> <b>Exercice 1923</b></p>	<p align="center">piastres</p>	<p align="center">M. Imbert, inspecteur des Ecoles à Fort-Bayard.</p> <p>Rappel de solde et de supplément colonial acquis du 6 avril au 31 décembre 1923 inclus. . . . . 386 \$ 56</p> <hr/> <p align="center">M. le Caissier comptable de la C. L. R. à Hanoi.</p> <p>Retenue du douzième d'augmentation sur rappel de solde acquis par M. Imbert, inspecteur des Ecoles du 6 avril au 31 décembre 1923 . . . . . 12 89</p> <hr/> <p>Total de l'exercice. 399 45 399 \$ 45</p> <hr/>
<p><b>Exercice 1924</b></p>		<p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de la quote part d'ordres de paiement émis à Hanoi, pour contributions budgétaires afférentes aux retenues de 5 % prises en charge en septembre, octobre et novembre 1924. . . . . 20 \$ 86</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation des ordres de paiement n° 13282 et 14395 émis à Marseille (2<sup>e</sup> transmission 1925), pour solde de congé et accessoires acquis par M. Imbert, inspecteur des Ecoles du Territoire en novembre et décembre 1924 . . . . . 156 18</p> <p align="center">M. le Payeur à Fort-Bayard.</p> <p>Régularisation de la quote part de l'ordre de paiement n° 42 émis à Hanoi, pour contribution budgétaires afférentes aux retenues de 5 % prises en charge en décembre 1924. . . . . 7 58</p> <hr/> <p>Total de l'exercice. 184 62 184 \$ 62</p> <hr/>
<p>CHAPITRE XX <i>Crédit provisionnel.</i></p>	<p align="center">Néant</p>	
<p>CHAPITRE XXI <i>Dépenses d'ordre.</i></p>	<p align="center">Néant</p>	
<p>CHAPITRE XXII <i>Dépenses extraordinaires</i></p>	<p align="center">Néant</p>	

# **DÉPENSES DES EXERCICES CLOS**

---

**Développement par exercice et par chapitre,  
des sommes payées pendant l'année 1925**

---

NUMÉROS des chapitres	NOMENCLATURE DES SERVICES	PAIEMENTS pendant l'année 1920		EFFECTUÉS sur les exercices clos					OBSERVATIONS
		1919	1920	1921	1922	1923	1924	Totaux	
		piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	
I	Administration du Territoire (Personnel)	372 74	»	42 01	158 03	1.635 71	1.434 48	3.642 97	
II	Administration du Territoire (Matériel)	»	»	2 22	»	25 00	»	27 22	
III	Justice de paix	»	»	»	»	30 42	70 90	101 32	
IV	Police et prison	»	»	»	2 69	»	»	2 69	
V	Gendarmerie	»	»	»	»	»	1.222 91	1.222 91	
VI	Garde indigène	»	25 10	»	30 42	1.604 32	1.575 52	3.235 39	
VII	Transports	»	»	»	»	928 36	6.062 18	6.990 54	
VIII	Dépenses diverses	»	»	»	»	»	»	»	
IX	Dépenses imprévues	»	»	»	»	20 00	»	301 07	
X	Trésorerie	»	»	»	»	»	»	»	
XI	Cadaastre	»	»	»	»	»	192 12	192 12	
XII	Travaux publics (Personnel)	»	»	»	»	»	»	»	
XIII	Travaux publics (Travaux neufs)	»	»	»	»	»	»	»	
XIV	Travaux publics (Entretien)	»	»	»	»	»	»	»	
XV	Travaux publics (Voirie)	»	»	»	»	»	»	»	
XVI	Services maritimes	»	»	»	»	»	»	»	
XVII	Ville de Ford-Bayard	»	»	»	»	46 57	»	46 57	
XVIII	Services sanitaires et médicaux	»	»	»	»	399 45	184 62	584 07	
XIX	Enregistrement	»	»	»	»	»	»	»	
XX	Crédits provisionnel	»	»	»	»	»	»	»	
XXI	Dépenses d'ordre	»	»	»	»	»	»	»	
XXII	Dépenses extraordinaires	»	»	»	»	»	»	»	
	<b>Totaux</b>	<b>372 74</b>	<b>25 10</b>	<b>44 23</b>	<b>194 14</b>	<b>4.689 83</b>	<b>11.023 80</b>	<b>16.346 87</b>	

# Annexe D

## RELEVÉ DES RECETTES ÉVENTUELLES ET NON CLASSÉES

NUMÉROS des ordres de recette	DATE	NOM DU TITULAIRE	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
				francs
Bulletin provisoi- re n° 1.	31 juillet 1924.	M. le Caissier payeur central à Paris.	Reversement du montant de l'ordre de paie- ment n° 1035 émis à Paris le 7 juillet 1921 pour remboursement au Ministère de la Guerre des 11/12 d'une cession de matériel suivant demande du Département de la Guerre n° 4219 <sup>4</sup> / <sub>9</sub> du 29 avril 1921 . . . .	22.200 00
			<b>Observation.</b>	
			L'ordre de paiement susvisé faisait double emploi avec l'ordre de paiement n° 784 émis à Paris le 13 mai 1922 pour remboursement de la totalité de la même cession, suivant demande au Département de la Guerre n° 1137 <sup>4</sup> / <sub>9</sub> du 3 février 1922 . . . . .	»
			Total. . . . .	22.200 00

# PROCÈS-VERBAL

Le 23 août mil neuf cent vingt-six, la commission nommée par arrêté n° 207<sup>s</sup> du 30 août 1926, à l'effet de constater la concordance du Compte administratif du Budget du territoire de Kouang-tchéou-wan, annexe du Budget général de l'Indochine exercice 1925, avec les écritures du Trésorier général de l'Indochine et composée de :

MM. Le Résident supérieur au Tonkin. . . . . *Président* ;  
Le Directeur de l'Administration judiciaire de l'Indochine. . . )  
L'Inspecteur général des Services sanitaires et médicaux de } *Membres*,  
l'Indochine . . . . . )

tous membres du Conseil de Gouvernement, s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations dont elle est chargée.

Il résulte des opérations auxquelles la commission s'est livrée et du rapprochement du Compte administratif du Budget du territoire de Kouang-tchéou-wan, annexe du Budget général de l'Indochine, exercice 1925, avec les écritures du Trésorier général de l'Indochine, qu'il existe entre les deux comptabilités une concordance parfaite.

Les résultats de l'exercice accusent de part et d'autre, une somme de : *cinq cent quatre-vingt-quatorze mille, deux cent cinquante-sept piastres quatre-vingt quatre cents (594.257 \$ 84) en Recettes* et une somme de : *quatre cent quatre vingt-trois mille, soixante-cinq piastres trente cents (483.065 \$ 30)* faisant ressortir ainsi un excédent de recettes de *cent onze mille, cent quatre-vingt-douze piastres cinquante-quatre cents (111.192 \$ 54)*.

En foi de quoi, les Membres de la commission ont établi le procès-verbal et l'ont signé les jour, mois et an que dessus.

*Les Membres,*  
LECOMTE,  
HABERT.

*Le Président,*





